

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
PARAISANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME XCV - Année 1968

4^e LIVRAISON



PERIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
18, rue du Plantier

|| IMPRIMERIE JOUCLA
19, rue Lafayette. 19

SOMMAIRE DE LA 4^e LIVRAISON

Comptes rendus des réunions mensuelles :

Octobre 1968	229
Novembre 1968	234
Décembre 1968	235
L'assainissement de la Double et les Trappistes (Marcel SECONDAT)	239
Notes sur la tour de Véronne au XIX ^e siècle (Jean SECRET)	262
Culte de la Raison et fêtes décennales en l'an 2, au Bugue (Michel GOLFIER)	271
La légende de Saint Frontaise de Périgueux (L. GRILLON)	287
Inventaire des effets d'un chirurgien de Périgueux en 1671 (Noël BECQUART)	290
Deux lettres inédites de Ferdinand Villepelet	294
Sommaire du tome XCV	296
Errata	300

Payez votre cotisation

1969

(NOUVEAUX TARIFS)

Titulaires :

France	15 F
Etranger	16 F
Abonnés	18 F

C.C.P. de la Société : Limoges 281-70

Nous prions instamment les membres de la Société de ne pas omettre de nous aviser, le cas échéant, de leur changement d'adresse, afin d'éviter les retours ou les pertes de bulletins.

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU JEUDI 3 OCTOBRE 1968

PRÉSIDENCE DE M. JEAN SECRET, PRÉSIDENT.

Présents : 40. — Excusé : 1.

Nécrologie. — MM. Edouard Laterrière et Maurice Lavarcille.

Félicitations. — M. Paul Fitte, nommé chevalier dans l'Ordre des Arts et Lettres ; M. le Dr Jacques Merly, nommé chevalier dans l'Ordre national du Mérite.

Entrées d'ouvrages. — *Centenaire, Nouvelles Galeries Barjeaud, 1868-1968* (Bergerac, Lacombe, 1968) ; offert par M. Jouanel.

Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves du Lycée nationalisé Henri IV de Bergerac, n° XL, 1968 (Bergerac, Trillaud, 1968) ; don de M. Robert Coq. On remarque notamment dans ce fascicule un article du donateur, « Promptuaire autour de deux lettres de Maine de Biran à Pestalozzi ».

Compte rendu par Françoise Reiss du livre de M^{me} Ruth E. Hager, « Léon Bloy et l'évolution du conte cruel... », coupure de presse extraite des *Nouvelles littéraires* du 26 septembre 1968, offerte par M. le Président. L'ouvrage de M^{me} Hager a déjà été signalé dans notre *Bulletin* de 1968, p. 15.

Lionel Balout, *L'homme préhistorique et la Méditerranée occidentale* (extr. de la « Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée », 1967, n° 3) ; hommage de l'auteur.

Le même, *Terminologie préhistorique et quaternaire* (extr. du « Bulletin de l'Association française pour l'étude du quaternaire », 1967, n° 2) ; hommage de l'auteur.

François Bernier, *Préinventaire des monuments du Moyen Age, canton de Bergerac*, (s.l.n.d., Mémoire annexe de D.E.S., ronçoté) ; offert par l'auteur.

M. le Président remercie les divers donateurs.

Revue bibliographique. — M. Secret a noté dans *Oï Contou*, n° 294 du 7 septembre 1968, la fin du récit du voyage des deux cousins de Larmandie, ainsi qu'un article de M^{me} Sadouillet-Perrin, « Sombres fantômes d'un vieux manoir », à l'évocation rapide des anciens seigneurs de Commarque. Il faut remarquer au passage que ce périodique annonce l'arrêt de sa parution.

La Vie bergeracoise, n° 43 de juillet-août 1968, publie des textes de M. Jean Dalba sur l'explosion de la Poudrerie en 1928, de M. Robert Coq sur une tournée des frères Mounet en Belgique, de M^{me} Maireau sur le château de Monbazillac.

Le n° 46 de *Périgord-magazine*, septembre 1968, donne un reportage de S. Bourliaguet sur le festival de Sarlat et un article d'Olivier Noailles sur les projets de découpage de la France en régions.

Enfin M. Becquart a relevé dans le *Bulletin de la Société de Borda*, 1968, n° 329, un rappel biographique par M. René Violaines de la carrière de Serge Barranx. Cet écrivain, de son vrai nom François Vignau, naquit en 1867 à

Montfort en Chalosse et mourut en 1959 ; il est connu en Dordogne pour son action dans la Résistance et publia en 1945 une plaquette sur « Mouleydier ville martyre ».

Communications. — M. le Président annonce à l'assemblée qu'un comité est en cours de constitution pour la sauvegarde du château d'Hautefort. Il souligne que les premières estimations faites par les services compétents pour le confortement et la mise hors d'eau de cet édifice atteindraient un chiffre très élevé, environ 7.000.000 de francs. Cette indication, précise M. Aublant, est confirmée par une récente interview de M^{me} de Bastard à la radio. Notre Trésorier ajoute encore qu'il a reçu de M. Maurice Prat une lettre dans laquelle ce dernier lui annonce un versement de 100 F pour sa contribution à la restauration du château ; M. Prat s'efforcera d'autre part de susciter d'autres secours.

M. Jean Secret a retrouvé dans notre photothèque la photographie d'une porte provenant de l'ancien évêché, surmontée des armoiries de l'évêque Guy de Châteauneuf. Cette porte se trouve depuis 1900 au Musée du Périgord.

M. Giraudel, qui a lu avec intérêt l'article de M. Jean Lachastre sur la falaise de Candon à Domme, publié dans notre *Bulletin* de 1967, p. 252, nous adresse une note sur les vases et croix gravés dessinés par M. Lachastre. Il pense que ces objets ont été exécutés suivant les normes de la « géométrie ésotérique » des Romains.

Le Secrétaire général a noté dans le catalogue 192 de Saint-Hélion deux documents relatifs au Périgord : un dossier sur la famille de Ribeyroys (n° 4936, prix 150 F) ; une notice sur les Saligne-Fénelon (n° 4946, prix 30 F).

Il a lu d'autre part dans la *Revue administrative*, juillet-août 1968, n° 124, un article de M. Guy Thuillier, « Le mandarinat selon Courcelle-Seuicil ». Cet économiste du XIX^e siècle, partisan du libre échange, naquit à Vanxains en 1813 ; il professa l'économie politique au Chili puis devint conseiller d'Etat et membre de l'Institut.

Périgord actualités — *Moun País*, dans son n° 384 du 21 septembre 1968, publie un article fort bien illustré de notre collègue M. Jean-Louis Galet sur la course automobile de Périgueux en 1898. On note encore dans le *Démocrate du Périgord*, n° 37 du 14 septembre 1968, l'annonce d'une prochaine vente sur licitation du château de Mézières, commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt.

M. Becquart a glané dans le minutier des notaires, aux Archives de la Dordogne, différents actes curieux ou dignes d'intérêt : dans les minutes de Poujole, notaire à Bergerac, un prix fait du 30 juin 1636 pour la démolition de la galerie du temple et sa reconstruction au temple de la Madeleine ; la prise en charge d'un canon par Jean Legras, commissaire ordinaire de l'artillerie de France, sur ordre du marquis de la Meilleraye (22 mai 1655), lequel canon avait été vendu par un particulier de Bergerac ; un contrat de transport par eau de douze meules de moulin de Bergerac à Toulouse (7 avril 1655). Dans les minutes de Rousseau, notaire à Périgueux : un prix fait du 3 février 1687 pour l'achèvement par Etienne Dufrayssé, architecte et entrepreneur, des ouvrages de maçonnerie, charpente et couverture à l'hôpital d'Hautefort ; des actes de remontrance relatifs à Nicolas Mérisson, architecte à Bordeaux, pour des ouvrages à faire en vue de la navigation sur l'Isle (4 et 9 juillet 1687) ; un prix fait pour la couverture de l'église de la Mission à Périgueux par Martial Seguy, « maître reconvreur » à la Cité (15 novembre 1687).

Notre collègue M. l'abbé Grillon nous a fait parvenir deux communications dont on lira le texte dans notre *Bulletin* : « la légende de saint Frontaise de Périgueux », et « réflexions sur l'invention du corps de saint Front en 1261 ».

M. le Président présente la remarquable étude que vient de consacrer

M^{me} Gendry à Nicolas Rambourg, l'architecte du château d'Hautefort. Après avoir établi la probable origine champenoise de ce personnage et précisé sa formation professionnelle, M^{me} Gendry passe en revue les travaux qu'il effectua à Excideuil, à Hautefort, à Cubjac, à Sauvebœuf, près d'Aubas, et même à Périgueux. Cet excellent mémoire sera, bien entendu, publié dans un de nos prochains fascicules.

M^{lle} Desbarats a récemment visité la petite ville de Martel, dans le Lot. Elle y a remarqué une maison du XVI^e siècle dont la porte d'entrée est surmontée d'un cartouche sculpté du monogramme double de la Vierge et du Christ, analogue à ceux de l'escalier de la rue de la Sagesse à Périgueux et du portail de l'église de Sorges (voir le *Bulletin* de 1966, p. 70). Un monogramme de ce genre existe également au château de Borie-Petit, à Champevinel : il proviendrait, pense M. Secret, soit du prieuré de Sept-Fonts soit de l'ancienne église de Champevinel.

M. Marcel Secondat, revenant sur la « verrine » de l'église du Coux signalée à la séance d'août par M. le Président, a eu l'occasion de la visiter en détail et d'en relever les dimensions. Celles-ci n'étant que de 30 à 40 cm, il en déduit avec juste raison qu'il était impossible de faire passer les malades par cette ouverture. Il est vraisemblable, souligne M. Secret, qu'on devait se contenter d'y engager symboliquement la tête des patients ou les membres atteints.

Enfin, M. de Commarque dépose pour examen sur le bureau de la Société une étude sur le patois du canton de Lalinde qui lui a été prêtée par son auteur, M. Louis de Reilhac. Cet important travail mériterait sans aucun doute d'être publié, néanmoins notre compagnie ne peut prendre d'engagement à cet égard puisqu'il s'agit d'un mémoire d'intérêt purement philologique.

Admissions. — M^{lle} Catherine LACHAUD, étudiante, la Charouffie, Ribérac : présentée par MM. Becquart et Secret ;

M. le D^r A. BLONDIN, 71, rue du 4-Septembre, Montignac ; présenté par MM. Lassaigue et Peynaud ;

M. Francis BERNIER, professeur, 11, rue Fustel-de-Coulanges, Bergerac ; présenté par MM. Barthe et Becquart ;

M. Robert DAGNAS, 10, boulevard de la République, Saint-Junien (Haute-Vienne) ; présenté par MM. Becquart et Secret ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général.

N. BECQUART.

Le Président.

J. SECRET.

SÉANCE DU JEUDI 7 NOVEMBRE 1968

PRÉSIDENCE DE M. JEAN SECRET, PRÉSIDENT.

Présents : 35. — Excusés : 2.

Nécrologie. — MM. Gabriel Conquet, Alban Cros, Maurice Donzeau et Pierre de Goursac.

Félicitations. — M. Max Sarradet, nommé officier dans l'Ordre des Arts et Lettres ; M. Jacques Coupry, chevalier dans le même Ordre.

Remerciements. — M^{lle} Catherine Lachaud.

Entrées d'ouvrages et de documents. — Menu du déjeuner offert par M. Sylvain Floirat le 5 octobre 1968 à l'occasion de la remise des bourses de la Fondation de l'Avenir du Périgord (Périgueux, Fanlac, 1968) ; don de M. Pierre Fanlac.

Deux photographies de pierres ornées conservées chez M. Pinaud à Labeaudeau, commune du Change ; don de M. Pierre Vidal.

Léon Dhéralde, *Dictionnaire de la langue limousine...* publié par Maurice Robert, t. I (A - K) (Limoges, Société d'ethnographie du Limousin, de la Marche et des régions voisines, 1968) ; offert par ladite Société, qui joint à son envoi un chèque substantiel en échange de la publicité faite à cet ouvrage par notre *Bulletin*.

Michel Deselaux, *A la recherche d'Antipolis*, quatre coupures de presse offertes par M. Raymond Rouch, extraites du journal « Nice-matin » des 30 et 31 juillet, 1^{er} et 2 août 1968.

Albert Rêche, *Sarlat, décor permanent des films de cape et d'épée, grâce à la restauration des vieilles demeures*, enquête publiée dans le « Figaro » du 6 novembre 1968 et découpée par M. Pierre Jouanel.

Souvenirs du Coulobre, retour vers le passé (Bordeaux, s.d., édit. du « Périgourdin de Bordeaux ») ; don de M. Audy.

Robert Coq, *Anne Montjoye* (extr. de notre « Bulletin », t. XCV, 1966) ; hommage de l'auteur.

Max Sarradet, *La grotte de Font-de-Gaume*, préface de Henry de Segogne et illustrations de Pierre Vidal (Périgueux, Fanlac, 1968) ; achat de la Société.

Pierre Goubert, *Cent mille provinciaux au XVII^e siècle, Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730* (Paris, Flammarion, 1968, coll. « Science de l'histoire ») ; don de M. Du Buit.

François-Georges Pariset, *Bordeaux au XVIII^e siècle*, avec la collaboration de MM. Bécamps, Crouzet, Desgraves, Pijassou et Poussou (Bordeaux, Delmas, 1968, t. V de la monumentale « Histoire de Bordeaux » publiée par la Fédération historique du Sud-Ouest) ; achat de la Société.

Ernest Vincent, *Bugeaud et sa famille dans le Nontronnais et le Limousin*, coupure de presse offerte par M. Becquart, extraite du « Populaire du Centre » du 9 octobre 1968.

Huit photographies prises par M^{lle} Desbarats, relatives à la cérémonie de consécration du nouvel autel de Saint-Front de Périgueux ; ces clichés offerts par leur auteur.

P. Gardette, *Atlas linguistique et ethnographique du Lyonnais* (Lyon, Institut de linguistique romane des Facultés catholiques, 1950-56, 3 vol.) ; don de M. Jean Secret.

M. le Président remercie les divers donateurs.

Revue bibliographique. — On note dans le *Bulletin monumental*, t. CXXVI, 1968, n° 2, un compte rendu par M. Erlande-Brandenburg de la récente étude sur l'église de Saint-Front-sur-Nizonne, publiée par M. Jean Secret dans notre *Bulletin* de 1967.

Vieilles maisons françaises d'octobre 1968, n° 38, consacre son éditorial, sous la plume de M^{me} de Amodio, au récent désastre du château d'Hautefort.

La Vie begeracoise, n° 44 de septembre 1968, donne dans un supplément hors pagination un texte de notre Vice-Président, M. Robert Coq, relatif à « la Vieillesse de Don Juan », pièce en trois actes et en vers écrite en collaboration par Mounet-Sully et Pierre Barbier.

M. Beequart a relevé dans le *Bulletin de la Société préhistorique française, études et travaux*, t. LXIV, 1967, fasc. 3, un article de M. A. Coffyn, « Quelques épées du Bronze final du Sud-Ouest de la France ». Cet auteur signale, parmi les découvertes anciennes ou mal connues, une épée pistilliforme provenant de la grotte de Fontanguillère à Rouffignac-de-Sigoulès, des fragments de lames conservés au Musée du Périgord et une épée en langue de carpe, trouvée à Saint-Léon-sur-l'Isle en 1892.

Périgord - magazine, n° 47 d'octobre 1968, publie un reportage sur M. Léon Michel, un article de Bernard de Romefort sur l'incendie d'Hautefort, et rend compte de l'excursion faite le 1^{er} septembre au pays d'Ans, sous la conduite de M^{me} Macary, par la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.

On note dans le n° 25 de *Spéleo - Dordogne*, janvier 1968, une étude de M. Perry sur « quelques petites cavités inédites du Bergeracois ». Le n° 26 du même périodique, avril 1968, contient différents articles de préhistoire, notamment une monographie de la grotte du Déroc, à Saint-Léon-sur-l'Isle, par MM. Moissat et Theil, ainsi qu'un texte de M. Pierre Vidal sur Font-de-Gaume.

M. Michel Chadenil, dans le n° 28 de *Lemouzi*, octobre 1968, traite en français et en occitan des « derniers lébérois du Périgord », M. Antoine Péliissier évoque dans le même fascicule la création du diocèse de Tulle, dont le premier évêque fut un Périgourdin, Arnaud de Saint-Astier (1318-1333).

Le *Bulletin de la Société des amis de Montaigne*, 4^e série, n° 15, juillet-septembre 1968, fournit l'habituelle moisson d'articles sur l'auteur des « Essais » : « une édition des Essais à tomason multiple », par M. Pierre Bonnet (il s'agit d'une édition publiée chez Louis à Paris, en 1801) ; « l'édition italienne des Essais de Montaigne (1590) et l'évolution de la pensée de Montaigne », par notre collègue M. Joseph Saint-Martin ; « Montaigne et l'ethnotype gascon », par M. Robert Lafont ; « Un novateur du vocabulaire et du langage : Montaigne écrivain », par M. Maurice Rat ; « Emerson lecteur de Montaigne », par M. Marcel Frangon.

Correspondance. — Notre distinguée collègue M^{me} Gendry, auteur d'un mémoire sur Rambourg dont il a été rendu compte à la séance d'octobre, annonce qu'elle va compléter son travail par une étude plus poussée des analogies architecturales entre les différentes œuvres de cet artiste.

M^{me} de Bastard, propriétaire du château d'Hautefort, exprime sa reconnaissance émue à notre compagnie pour la sympathie que nous lui avons manifestée lors de la catastrophe de septembre.

Communications. — M. le Président signale deux nouveaux vols d'objets d'art qui viennent d'être accomplis dans l'église de Saint-Crépin, canton de Salignac : il s'agit de deux statues de saint Pierre et saint Paul et d'un calice en argent du XVIII^e siècle avec inscription.

M. Secret fait circuler une photographie appartenant à notre photothèque, représentant les bâtiments qui existaient à Périgueux sur l'emplacement actuel de la bibliothèque et du musée, avant leur construction.

M. Jean Bernicot nous a fait parvenir diverses notices sur des familles du Bergeracois : de Lamourous, de Valetou, de Bontemps, ainsi que des textes sur le fief de Lespinassat, au Sud-Est de Bergerac, et sur le château du Bignac, à Saint-Nexans.

Le Secrétaire général a relevé différentes notices sur des Périgourdiens dans les derniers fascicules parus du *Dictionnaire de biographie française*. On trouve au fasc. LXVI (1967), Germain du Faure de Rochefort, intendant de Bretagne ; Georges-Ernest Dufour, né à Brantôme en 1849, avocat et journaliste plus connu

sous le pseudonyme de Saint-Sénae ; Marc Dufrainse, préfet et député, né à Ribérac en 1811. Le fasc. LXVII (1968) mentionne Gaston Dujarrie, né à Périgueux en 1859, capitaine au long cours et littérateur ; Albert Dujarrie-Descombes, membre fondateur de notre Société ; Jean-Camille Fulbert-Dumonteil (1830-1912), journaliste et gastronome ; divers membres de la famille du Lau. Enfin, au fasc. LXVIII (1968) du même *Dictionnaire* : Géraud du Pescher, théologien du XIV^e siècle ; Pierre Du Peyrat, député de la noblesse en 1789 puis membre du Conseil des Cinq cents ; Emile Duponchel, né à Nontron en 1850, spécialiste de médecine légale ; les frères Dupont, imprimeurs et libraires.

M. Becquart a lu dans la *Revue historique*, t. CCXL, n^o 487, 1968, un intéressant travail du Professeur Vincent Wright, « Les préfets d'Emile Ollivier ». Il y est question de Jean-Baptiste Boffinton, préfet de la Dordogne de novembre 1869 à septembre 1870, qui ne possédait que 4.000 F annuels de revenus ; fils d'un négociant bordelais sans fortune, Boffinton était l'un des rares préfets de l'époque dont la condition fut modeste.

Notre collègue M. Marcel Secondat poursuit la publication, dans *Espoirs*, de ses notices bien documentées sur les voies publiques de Périgueux : il présente dans le n^o 225 de septembre la rue Clermont-de-Piles, dans le n^o 226 d'octobre les rues Mouchy et de la Comédie.

Le *Bulletin des bibliothèques de France*, signale encore M. Becquart, donne un compte rendu sommaire de l'exposition Léon Bloy qui fut présentée en décembre 1967 et janvier 1968 au Musée du Périgord (n^o 7 de juillet 1968).

M^{lle} Desbarats a étudié l'ancien autel majeur de Saint-Front de Périgueux provenant de la Chartreuse de Vauclair. Ce monument en marbre polychrome, peu apprécié au XIX^e siècle par Taillefer et par l'abbé Pécout, aurait été jeté dans l'Isle pendant la Révolution et repêché par un marchand genevois (voir l'article d'Amédée Grenier publié dans notre *Bulletin* de 1896, p. 296). Il est permis de mettre en doute, pense M^{lle} Desbarats, la réalité de cette immersion, car l'autel en question, qui se compose d'un massif de maçonnerie sur lequel sont plaqués les panneaux de marbre, était en parfait état lors de sa dépose toute récente.

M. Henry Bodard, de Proissans, présente un terrier de Berbiguières en sa possession. Il n'en détient pas moins de 80 du même genre, achetés par lui à un antiquaire de Poitiers. Ces précieux documents, ajoute notre collègue, sont à la disposition de ceux de nos sociétaires qui voudraient les étudier.

M. Robert Coq signale qu'un château d'eau va bientôt s'élever à côté du moulin de Malfourat, non loin de Mombazillac. Il faut souhaiter que cet édifice soit suffisamment camouflé pour ne pas nuire à la beauté du site.

M. Pierre Aublant a relevé dans le catalogue 154 d'Edouard Læwy, libraire à Paris, divers ouvrages d'intérêt périgourdin offerts aux bibliophiles : une édition originale du *Désespéré* de Léon Bloy (Soirat, 1886, avec une clé autographe des personnages du livre, prix 900 F, n^o 82 du catalogue) ; des éditions originales du *Moulin du Frau* et de *Jacquou le Croquant* (prix 650 et 350 F, n^{os} 341 et 342) ; une rarissime édition des *Essais* de Montaigne (Paris, Sonnius, 1595, prix 5.000 F, n^o 390) ; enfin le roman de Rachilde, *Monsieur Vénus*, avec un envoi autographe de l'auteur (Flammarion, 1926, prix 120 F, n^o 437).

M. René Faucher, beau-père de notre collègue M. Bélingard, a rédigé quelques souvenirs relatifs à la fabrique de poterie Demarton, à Thiviers, qui occupait de 15 à 20 ouvriers vers 1895 et possédait sept fours en activité.

Admission. — M. DONATO TADIELLO, la Combe, Mensignac ; présenté par M. Clauzure et M^{lle} Dormoy ;

est élu membre titulaire de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,
N. BECQUART.

Le Président,
J. SECRET.

SÉANCE DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 1968

PRÉSIDENTIE DE M. JEAN SECRET, PRÉSIDENT.

Présents : 36.

Nécrologie. — M. le Dr André Cheynier, membre de notre Conseil d'administration ; M. Robert Santiard, généreux occupant du château de Bourdeilles.

Félicitations. — M. le Dr Georges Lacoste, nommé officier de la Légion d'Honneur ; M^{me} Valadier, commandeur de l'Éducation sociale.

Entrées d'ouvrages et de documents. — Deux photographies faites par M. Jacques Lagrange et offertes par lui. Elles reproduisent, l'une une lithographie de Lége publiée dans le *Musée d'Aquitaine*, 1^{er} semestre 1823, l'autre une vignette de titre du même ouvrage représentant la Gironde debout entre la Garonne et la Dordogne.

Compte rendu critique par M^{me} Béatrice Didier du livre de Hugo Friedrich sur Montaigne, coupure de presse offerte par M. le Président, extraite du journal « Le Monde » du 23 novembre 1968.

Françoise Tétard-Anne, *Le château de Biron*, article publié dans *l'Information d'histoire de l'art*, 1967, n° 5 ; hommage de l'auteur.

Photocopie d'un texte en vers appartenant à M. de Fayolle, relatif aux membres du Cercle de la Philologie de Périgueux en 1851 ; don de M. Secret.

A travers notre folklore et nos dialectes (Bourgogne), t. II des « Travaux de linguistique et de folklore de Bourgogne » (Dijon, Association bourguignonne de Sociétés savantes, 1966) ; don de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Dijon.

Stanislas Fumet, *Les ténérités de Léon Bloy* (extr. des « Nouvelles littéraires » du 7 décembre 1967) ; le même, *Léon Bloy* (extr. de « Notre République » du 6 juillet 1966) ; Emile Cadreau, *M. de Talleyrand* (extr. de « Télérama », n° 931, 19-25 novembre 1967) ; André Maurois, *Les portes de l'enfer* (extr. du « Figaro littéraire », du 28 août 1967) ; ces coupures de presse offertes par M. J.-P. Durieux.

M. le Président remercie les divers donateurs.

Revue bibliographique. — On note dans le *Bulletin de la Société préhistorique française, comptes rendus des séances mensuelles*, t. LXV, 1968, n° 7, l'annonce d'une soutenance de thèse de doctorat par M. Jean-Pierre Texier, « Étude sédimentologique des dépôts de pente de la vallée de la Couze (Dordogne) ».

Le *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. 89, 1967, publie le début d'un mémoire de M. Louis-Daniel Denoix sur « la vicomté de Turenne aux XIV^e et XV^e siècles ».

M. Louis-Georges Planes étudie dans les *Actes de l'Académie nationale des*

sciences, belles lettres et arts de Bordeaux, 4^e série, t. XXII, 1967, la carrière du poète bordelais Edmond Gérard, dont la famille habitait le domaine de Corbiac près de Bergerac et qui fut en relations avec Maine de Biran. Le même périodique donne également un article de M. Andreas Binkenbergh, « Réflexions sur le prétendu baroque de Montaigne ».

Communications. — Notre collègue M. Henry Bodard, qui a présenté à la séance de novembre un terrier de la seigneurie de Berbiguières en sa possession, nous adresse de nouveaux détails sur ses archives. En dehors des 80 terriers déjà signalés, il détient notamment une correspondance des XVIII^e et XIX^e siècles concernant Campagne, un dossier d'avant-projet de canalisation de la Vézère et de la Corrèze de Limeuil à Brive (34 plans de 1845), un dossier sur la révolte de Montauban en 1790.

M. le Président a relevé dans l'*Histoire de Maurienne* du chanoine Gros (Chambéry, 1946, t. II, p. 147) la mention d'un Raphaël Bourdeille qui prêcha en 1549 la doctrine de Luther dans la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne et fut condamné pour ce fait à être dégradé et brûlé en effigie. Rien ne permet d'affirmer que ce personnage était apparenté à l'illustre famille périgourdine.

M. Jean Secret fait circuler un authentique des reliques de divers saints appartenant à l'église de Monpazier. Le texte, daté du 7 mars 1794, est établi sur un imprimé aux armes d'Antoine Martin, archevêque de Florence. Le reliquaire d'argent conservé à Monpazier est de forme ovale et sommé d'une croix ; il est accompagné d'un second authentique accordé en 1869, émanant de Mgr Dabert, évêque de Périgueux. Le D^r L'Honneur, ajoute M. Secret, a signalé dans notre *Bulletin* de 1936, p. 381, deux guérisons miraculeuses qui seraient intervenues à Monpazier en 1791 et attribuées à la relique de la Vraie Croix.

M. Jacques Houlet, ancien Conservateur régional des Bâtiments de France à Périgueux, vient de publier dans un n^o récent de « Jardin des arts » une étude très objective et bien documentée sur la question souvent agitée des analogies architecturales entre la Maison-Blanche de Washington et le château de Rastignac.

M. J.-P. Durieux veut bien nous signaler que l'administration des Monnaies a frappé en 1967 une médaille consacrée à Maine de Biran. Œuvre de Henri Dropsy, elle représente à l'avant le profil du philosophe de Grateloup, au revers ses armoiries avec la légende « sentir le physique, savoir le moral, prier l'esprit ».

M^{me} Françoise Anne nous communique, d'après un document des Archives nationales coté T 479 - 7, 9, une description de meubles du château de Badefols-de-Cadounin. Ce texte, daté du 27 janvier 1789, mentionne en particulier deux pièces de canon armoriées portant le millésime 1592 et vingt fauconneaux de fonte. La même sociétaire a rédigé une notice sur le château de Montferrand en 1778, qui sera publiée dans notre *Bulletin*.

M. le Président, revenant sur la construction d'un château d'eau à côté du moulin de Malfourat évoquée par M. Coq à la séance de novembre, précise que l'ouvrage atteindra 20 mètres de hauteur. Le site n'étant pas légalement protégé, aucune intervention n'est malheureusement possible pour empêcher cette construction.

M. Secret fait circuler trois photographies reproduisant des dessins de Léo Drouyn exécutés en 1846 et appartenant à notre Société : ce sont deux vues générales et un plan de Beynac qui fournissent de précieuses indications sur l'état des bâtiments au XIX^e siècle.

Notre collègue M. Brunet nous a fait parvenir un compte rendu bibliographique du livre de William J. DuBourdieu, *Baby on her back. A history of the*

huguenot family DuBourdien (Lake Forest, Illinois, 1967). C'est l'histoire d'une famille protestante de Bergerac devenue américaine.

La librairie de Sèze à Périgueux vient de publier son catalogue d'hiver 1968. Elle offre aux bibliophiles de très nombreux documents d'intérêt périgourdin qui proviennent, soit des papiers du colonel Martin-Charly, commandant la 8^e Légion de l'armée à Périgueux (nombreux autographes du maréchal Moncey, inspecteur général de la gendarmerie de 1805 à 1815), soit des archives de la famille Chantal de Puylimeuil.

M. Becquart a relevé dans *Périgord actualités* — *Moun País*, n° 392 du 16 novembre 1968, un article de M. Jean-Louis Galet relatif aux incidents qui se déroulèrent en 1947 à Notre-Dame-de-Sanilhac, lors de l'apposition d'une plaque commémorative sur la maison natale de Léon Bloy au Fénestreau. M^{me} Sadouillet-Perrin fait dans le même journal une judicieuse mise au point sur les légendes pleines de fantaisie qui ont circulé à diverses reprises à propos du château de Fages. Dans le n° 393 du même périodique (23 novembre 1968), M. Galet commente la correspondance d'Eugène Le Roy avec son ami, le géomètre Léon Desplat.

Notre collègue M. Marcel Secondat poursuit dans le n° 227 d'*Espoirs*, novembre 1968, la publication de ses notices sur les voies publiques de Périgueux : ce sont les « rues neuves » qu'il présente cette fois avec le même bonheur.

M. Bernicot nous adresse diverses notices sur des familles du Bergeracois : de la Roque de Joas, de Courson, de Fonvielle, d'Aspremont, de Carrier ; ainsi qu'un essai de monographie sur Naussannes.

Le Secrétaire général donne lecture d'une curieuse minute du notaire Baneau, de Bergerac, récemment entrée aux Archives de la Dordogne. Il s'agit d'une baillette d'enfant confié par son père à une nourrice de la Madeleine nommée Jeanne Gantet (22 juillet 1652) ; ce texte sera publié dans notre *Bulletin*.

Le catalogue 193 du cabinet Saint-Hélion, dépouillé par M. Becquart, offre aux amateurs quelques documents intéressants : un dossier sur la famille de la Chèze, XVII^e et XVIII^e siècles (n° 5339, prix 80 F) ; un autre sur la famille Magne, XVII^e - XIX^e siècles (n° 5374, prix 50 F) ; un autre encore sur les Ribeyreix (n° 5405, prix 200 F) ; des lettres adressées au comte de Verteillac (n° 5421, prix 100 F) ; un acte de remontrance émanant des habitants de Liorac, 1732 (n° 5603, prix 25 F) ; un dossier sur la famille Valleton (n° 5604, prix 35 F) ; une charte de 1319 relative à des biens sis à Verteillac (n° 5606, prix 60 F) ; un billet de 1693 signé de Bertrand Vernet, conseiller du roi à Sarlat (n° 5607, prix 30 F).

M^{me} Roussot-Larroque a rédigé une communication sur un poignard rhodanien en bronze conservé au Musée du Périgord. M. Jean-Pierre Mohen, de son côté, présente un fragment de bâton perforé poli dans un bois de renne : cette petite œuvre d'art, qui a été retrouvée au Musée de l'Armée à Paris, provient du gisement de la Madeleine. On trouvera ces deux textes dans un de nos prochains fascicules.

M. Becquart donne lecture d'extraits de lettres de Ferdinand Villepelet, ancien archiviste de la Dordogne, qui fournissent d'amusants détails sur la mentalité des bourgeois de Périgueux en 1870 et sur leurs réactions devant les événements de l'époque. Ces documents lui ont été aimablement communiqués par M. Paul Villepelet, petit-fils du signataire.

M. Bourdichon a remarqué, dans un n° récent de *Connaissance des arts*, la photographie d'un lavoir de Chartres qui présente de curieuses analogies avec le célèbre moulin de Saint-Front à Périgueux.

M^{me} Desbarats rappelle les relations parfois tendues qu'eurent entre eux Léon Bloy et le Dr Vignes vers 1910 ; d'où le surnom d' « Ampelosse » donné au propriétaire de Taillepetit par le « mendiant ingrat ».

M. Pierre Aublant a noté, dans un catalogue d'Edouard Lœwy qui annonce pour le 9 décembre la mise en vente d'une bibliothèque d'amateur, divers ouvrages d'auteurs périgourdiens : un exemplaire des « Aventures de Télémaque » avec 25 planches (Imprimerie de Monsieur, 1785, prix 5.500 F) ; les « Essais » de Montaigne (Bastien, 1783, 1800 F) ; « Paris qui consume » par Emile Goudeau (Beraldi, 1893, 350 F).

M. Jean Pichardie, qui a procédé de 1966 à 1968 à différents sondages sur le site gallo-romain de Petit-Bersac, nous communique les résultats de ses travaux. D'importantes substructions ont été mises au jour et de nombreuses trouvailles d'objets effectuées (coquillages, mâchoires de poissons, défenses de sangliers, bois de cerfs, objets en fer et en terre cuite, monnaies *tequila* avec inscription qui pourrait avoir été fabriquée à Nîmes).

Enfin M. Jean Secret entretient l'assemblée des origines de l'hôtel de Fayolle, rue Barbecane à Périgueux, qui a été construit sous Louis XIII par un Chevalier de Cablan. Ce mémoire sera publié dans notre *Bulletin*.

Admissions. — M. et M^{me} Jean Doumen, Bourdeilles ; présentés par MM. Santiard et Secret ;

M^{me} COLIN-ANDRIEUX, rue de Bergerac, Sigoulès ; présentée par MM. Audebert et Secret ;

M. Jean-Pierre MOHEN, 95, rue Jules-Guesde, Gagny (Seine-Saint-Denis) ; présenté par MM. Beccuart et Roussot ;

M^{me} Jacqueline CARO, professeur d'histoire, Lycée d'Etat féminin, Périgueux ; présentée par MM. Bonnichon et Gleizon ;

M. René CONSINO, professeur d'histoire, Lycée de Ribérac ; présenté par les mêmes ;

M. Jean-Marie DUPRAT, professeur d'histoire, 64, rue Chanzy, Périgueux ; présenté par les mêmes ;

M. LE GOFF, professeur d'histoire, Lycée La Boétie, Sarlat - la Canéda ; présenté par les mêmes ;

M. PIÉCOURT, professeur d'histoire, Montignac ; présenté par les mêmes ;

M. Gilbert VAUCELLE, professeur d'histoire, rue du 26^e Régiment d'Infanterie, Ribérac ; présenté par les mêmes ;

M. Alexandre CERESA, Chabertin, Agonac ; présenté par MM. Aublant et Beccuart ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECCUART.

Le Président,

J. SECRET.

L'Assainissement de la Double et les Trappistes

La Double semble avoir toujours eu des limites imprécises et variables. Plutôt mal connue et diversement appréciée, il est un point sur lequel, autrefois, tous ceux qui la traversaient ou la visitaient, s'entendaient : c'était l'insalubrité de son climat.

Eugène Le Roy, qui en fit le cadre de son dernier roman, « L'Ennemi de la Mort », fut accusé d'en avoir fait une contrée exagérément inhospitalière. Il vécut tout près d'elle, de 1863 à 1868, à Tocane-Saint-Apre, à une époque où l'on entrevoyait pour la Double une possible transformation, et si précise était sa documentation que rien ne la démentira dans tous les rapports qui vont se succéder lorsque, sitôt passé le cap de la moitié du 19^e siècle, un certain nombre de circonstances vont attirer l'attention sur la Double et multiplier les interventions de l'Administration.

* * *

Dès 1855, le Conseil d'arrondissement de Ribérac, puis le Conseil général de la Dordogne, émettent un vœu demandant le dessèchement des étangs et des marais de la Double. Le préfet Jaubert ordonne une instruction et un premier rapport permet, sans plus, au Conseil général de renouveler sa demande en 1856.

Mais les communes intéressées, consultées sur l'application de la loi du 11 septembre 1792, s'opposent à la destruction des étangs. Le Conseil général, en 1859, « émet l'avis que des études soient faites dans le but d'obtenir l'assainissement et l'amélioration agricole de la Double »¹. Des projets sont présentés par les ingénieurs en 1861 pour dessécher des étangs insalubres dans les communes de Lajemaye et d'Echourgnac, construire des routes agricoles et creuser une rigole de dessèchement. L'Etat offre pour les routes une subvention de 306.000 francs pour une dépense prévue de 517.000 francs.

Cette fois, les communes acceptent que soit appliquée la loi de 1792, qui rendait obligatoire le dessèchement des étangs et des nauves.

Aussitôt, le Conseil général, considérant « que l'insalubrité de la Double a pour principale cause la présence des étangs,

(1) Voir « Rapport sur la Double », par E. de Lentilhac et L. Guilbert, 1863.

dont une partie du sol est irrégulièrement submergée », vote 120.000 francs pour les routes agricoles et « met à la disposition de l'administration départementale une somme de 30.000 francs afin d'indemniser, à titre gracieux, les propriétaires pour les dépenses qu'entraîneront les premiers travaux de dessèchement du sol des étangs, ce sol mis en culture devant plus tard les indemniser des frais d'assainissement et de la perte des produits en poisson »².

Au cours de sa session de 1862, le Conseil général demande « l'exécution simultanée des travaux de dessèchement de la Double et des routes agricoles ». La même année, sur la proposition du Docteur Piotay, l'« Association médicale » et la « Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne » nomment « une commission de 15 membres, prise dans le sein des deux sociétés, composée d'agriculteurs et de docteurs en médecine, ... chargée de se rendre au cœur de la Double pour étudier les besoins de cette contrée au point de vue agricole et hygiénique ».

Voici la composition de cette Commission : MM. Galy, président; de Valbrune, Piotay, Guillomon, Chevalier, Fonclaire, Piston d'Aubonne, Jouffrey, Du Burguet, de Lafaye, Chastanel, Desgraviers; secrétaires-rapporteurs : de Lentillac et Guilbert.

La Commission se réunit le 28 avril 1862 à Echourgnac, avec un assez grand nombre de médecins et de propriétaires de la région. Le 27 mai, une nouvelle réunion a lieu à Périgueux à l'hôtel-de-ville; après discussion, le cadre du rapport est adopté. Le 9 mars 1863, à la Préfecture, bénéficiant du soutien du préfet, Ladreit de Lacharrière, elle adopte les conclusions du rapport, ce que feront ensuite, le 11 mars, en assemblée générale, la « Société d'agriculture » et, dans sa séance du 27 mai, l'« Association médicale ».

Ce « Rapport sur la Double » que publieront les « Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne » est présenté par E. de Lentilhac, sous-directeur titulaire de la ferme-école de la Dordogne, membre de la Société d'agriculture et de son Conseil d'administration, de la Chambre consultative d'agriculture pour le canton de Brantôme, de l'Académie nationale de Paris, de la Société française de statistique universelle, de l'Institut polytechnique de France, membre correspondant pour la Dordogne de la Société impériale et centrale d'agriculture de France, de la Société des arts unis de Londres, etc..., et par L. Guilbert, docteur en médecine de la Faculté de Paris, secrétaire de l'Association médicale de la Dordogne, membre de la Société d'agriculture et de son Conseil d'administration, de la Société

(2) *Op. cit.*



Portrait de Dom Augustin, marquis de Ladouze, abbé de Notre-Dame des Dombes de 1866 à 1870

géologique de France, de la Société des antiquaires de Picardie, etc...

*
**

Le *Rapport* fixe l'étendue et les limites de la Double. Évaluée à 48.763 hectares, elle est présentée par une très bonne carte, où elle figure, avec des dépassements insignifiants, sous la forme d'un pentagone irrégulier, borné à l'Est par la vallée de la Beauronne et par la route de Mussidan à Saint-Vincent-de-Connezac ; — au Nord, par la Rizonne et la route de Saint-Vincent à Saint-Aulaye ; — à l'Ouest, sur le 3^e côté, par la route de Saint-Aulaye à la Rochechalais ; — sur le 4^e côté, par une ligne allant de la Rochechalais au Pizou, et au Sud par l'Isle jusqu'à Mussidan.

Elle comprend en tout ou en partie 21 communes : Saint-Aulaye, Lajemaye, la Rochechalais, Saint-Michel-Léparon, Ponteyraud, Servanches, Saint-Vincent-Jalmoutiers, du canton de Saint-Aulaye ; — Saint-Barthélémy-de-Bellegarde, Echourgnac, Eygurande-Gardedeuil, Ménéstérol, le Pizou, du canton de Montpon ; — Saint-Etienne-de-Puycorbier, Saint-Front-de-Pradoux, Saint-Laurent-des-Hommes, Saint-Michel-de-Double, Saint-Martin-l'Astier, du canton de Mussidan ; — Saint-André-de-Double, Beauronne et Faye, Saint-Vincent-de-Connezac et Saint-Jean-d'Ataux, du canton de Neuvic.

Le *Rapport* étudie la géologie, la nature du sol, le climat, les marais, les nauves. Les terrains de la Double appartiennent au tertiaire ; la couche arable se compose d'une épaisseur de sable de 20 à 40 centimètres, reposant sur une couche d'argile variant de 12 à 20 mètres ; sous cette argile gît un lit de sable blanc où l'on trouve de très bonnes eaux, reposant enfin sur le calcaire. L'humidité « qui imprègne l'atmosphère, le sol, les végétaux, est due aux eaux pluviales qui ne peuvent s'écouler », ni s'infiltrer à cause de la couche d'argile imperméable. « Du séjour de cette eau, qui décompose à la longue les matières organiques dont elle immerge la plus grande partie, résulte un sol difficile à cultiver, des végétaux malsains, un air insalubre ».

L'été, le niveau des étangs baisse, « la surface couverte diminue, l'espace occupé par les eaux devient marais, ce qui était marais se dessèche, exhalant des effluves délétères qui produisent les effets pernicieux » dont parlera bien souvent le rapport.

Les voilà nommés les grands ennemis des hommes de la Double : les effluves délétères, les émanations, les exhalaisons et l'air vicié chargé de miasmes. Nous retrouverons aussi souvent les nauves : eaux sauvages qui dans la Double n'ont pas de

lits propres, suivent le fond sinueux et obstrué des vallons, formant des espaces marécageux comme les queues des étangs.

« En passant devant les rares habitations de ce pays désolé, s'offre aux regards le tableau navrant de pauvres malades qui, tremblant la fièvre peut-être pour la centième fois, s'acheminent lentement vers le tombeau ». Aux fièvres s'ajoutent « des diarrhées, des dysenteries et d'autres maladies aiguës ou chroniques... déterminées par l'usage... d'eaux de mares et de puits, tenant des proportions trop grandes de matières organiques altérées, soit en suspension, soit en dissolution ».

Aujourd'hui, nous aurions tendance à sourire de ces effluves, émanations, exhalaisons et miasmes qui empoisonnaient l'air de la Double, parce qu'il nous est possible d'ouvrir notre dictionnaire pour y trouver :

« Paludisme : infection qui se contracte surtout dans les pays marécageux et qui est caractérisée par une fièvre intermittente; le paludisme est occasionné par la piqure de moustiques introduisant des hématozoaires dans le sang ».

Nous y trouvons aussi que les moustiques dont la piqure propage les fièvres paludéennes sont des anophèles, et je connais un docteur qui, dans la Double où l'on reconstitue les étangs, me disait ses craintes de revoir un jour des anophèles, si certaines circonstances y remettaient en présence certains moustiques et des paludéens revenus d'outre-mer.

Certes, le Docteur Guilbert, en 1862, avait un « Dictionnaire médical », c'était même un Littré et Robin, et il le cite en référence ; il y voyait ceci :

« Le mot effluve... est assez généralement accepté aujourd'hui pour remplacer différents noms, tels que ceux d'émanations, miasmes, exhalaisons (marécageuses)... pour ne pas donner lieu à une confusion avec d'autres produits méphitiques qui ne viennent pas des marais. Les effluves sont des substances organiques altérées, dissoutes dans la vapeur d'eau, et tenues en suspension dans l'air, principalement aux endroits marécageux; ils ont pour caractère essentiel de donner naissance à des maladies toutes spéciales, telles que les fièvres intermittentes, rémittentes, continues, la fièvre jaune, certaines cachexies, et peut-être la peste d'Egypte et le choléra-morbus asiatique, etc... » 3.

*

**

Les rapporteurs espèrent qu'aux efforts de la « Société départementale d'agriculture » viendront se joindre ceux du

(3) *Rapport Lentilhac et Guilbert*, p. 51.

Comice agricole de Ribérac, « dont l'incubation laborieuse se terminera sans doute un jour. »

Sans attendre le Comice agricole de Ribérac, le docteur Piotay, propriétaire du domaine de Biscaye, près d'Echourgnac, conseiller général, et le baron de Saint-Saud ont fondé, en 1864, le Comice central agricole de la Double. Chaque année, fin septembre, il tient sa fête et organise un concours, à Echourgnac, depuis 1865, distribuant des primes et encourageant par des récompenses « le meilleur ensemble de cultures fourragères artificielles, la préparation d'amendements calcaires à prix réduits et leur emploi, le transport et le mélange intelligent des terres, le drainage à ciel ouvert ou à couvert, le recurement des fossés d'assèchement et des cours d'eau, le dessèchement des nauves, la mise intelligente des étangs en culture ou en prairies, l'encaissement rationnel des étangs soustraits à l'insalubrité, les semis, repeuplements et plantations d'essences résineuses ou feuillues, les plantations de vignes, les défrichements rationnels, etc... »⁴.

*
**

Deux événements heureux vont aider puissamment la bonne volonté des dirigeants du Comice central de la Double : l'arrivée d'un nouveau préfet, M. de Saint-Pulgent, à Périgueux, et l'installation des Trappistes à Echourgnac.

Ces Trappistes, ils ont failli venir en Double dans les premiers mois de 1867. Eugène Massoubre, rédacteur en chef de l'« Echo de la Dordogne », qui paraît avoir des renseignements très précis, l'explique dans son « Excursion » (le 4 octobre 1868) :

« Il y a environ 15 mois, le père abbé dom Jean, abbé de Sept-Fonds (Allier), et dont le nom de famille est comte de Duras, apprit, en lisant un journal d'agriculture, que le Comice de la Double avait émis le vœu de voir les Trappistes se fixer dans cette contrée insalubre pour l'assainir et la cultiver. Il écrivit à Mgr l'évêque de Périgueux (Mgr Dabert), et au président du Comice de la Double pour offrir d'y envoyer des religieux. M. le docteur Piotay, en sa qualité de vice-président, s'empressa de lui répondre. Peu de jours après, le père Jean arrivait à Périgueux et se rendait dans la Double. Avec l'esprit pratique et le coup d'œil sûr qui le distinguent, il augura favorablement de l'avenir du pays et pensa qu'il serait facile de le fertiliser. Mais le Chapitre général de l'Ordre n'adopta pas d'abord la fondation proposée et donna la préférence à une création dans le Dauphiné ».

(4) « Une excursion au centre de la Double », par Eugène Massoubre (Dupont, 1868).

L' « Echo de la Dordogne » du 4 janvier 1868 donne en effet l'information suivante :

« L'Ordre des Trappistes est en train de fonder une nouvelle maison et une grande exploitation agricole dans l'ancienne et célèbre forêt de Chamborand, près de Roybon, arrondissement de Saint-Marcellin (Isère). Le ministère de l'Intérieur avait acquis ce domaine. Aujourd'hui, c'est l'abbé supérieur de la Trappe, dans le monde comte de Duras, qui vient d'en faire l'acquisition ».

*
**

Le soutien de l'administration n'a jamais manqué au Comité de la Double ; après Ladreit de Lacharrière, M. de Villesaison, préfet de la Dordogne, ne lui ménage point son appui ; mais en réalité, il n'est effectif qu'au sujet des routes agricoles, certes indispensables. 6 projets ont été établis en 1864 ; au cours de la 4^e année, 4 de ces routes sont à peu près terminées. Cependant, la question des étangs ne paraît pas évoluer. Il n'en sera pas de même avec M. de Saint-Pulgent.

Girard de Villesaison, commandeur de la Légion d'Honneur, qui avait été sous-préfet de Bergerac en 1849, préfet de la Vendée en 1862, puis préfet de la Dordogne depuis le 16 octobre 1865, meurt d'une affection cardiaque à l'Hôtel de la Préfecture, à Périgueux, le samedi 14 septembre 1867, à l'âge de 55 ans.

Dès le 1^{er} octobre, l' « Echo de la Dordogne » annonce comme probable la nomination prochaine comme préfet de la Dordogne de M. de Saint-Pulgent, préfet de l'Ain depuis le 5 octobre 1861. Il a été maire de Montbrison, membre du Conseil général de la Loire, avant d'être préfet, et il est officier de la Légion d'Honneur, officier de l'Instruction publique et commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand. Le 9 octobre, M. de Saint-Pulgent est en effet nommé préfet à Périgueux.

L' « Echo de la Dordogne » donne de larges extraits des journaux locaux du département de l'Ain. Le 11 octobre, on lit, du journal « La Presse » :

« Monsieur de Saint-Pulgent passe de la préfecture de l'Ain à celle de Périgueux, d'une 3^e à une 2^e classe... On dit qu'il doit cet avancement au R.P. abbé des Trappistes qui sont établis depuis peu d'années dans l'Ain, pour assainir les parties marécageuses du sol de ce département et les rendre à la culture. Le R.P. abbé de cette laborieuse corporation est originaire de Périgueux et issu d'une des premières et des plus anciennes familles nobles du Périgord ; il est marquis de La Douze ».

Notre « Echo » n'est pas, à ce sujet, d'accord avec « La Pres-

se ». Il croit plutôt que le marquis de La Valette, ministre de l'Intérieur, a cherché pour la Dordogne un bon préfet. Le comte Welles de La Valette était député de notre département et résidait une partie de l'année au château de Cavalerie, près de Bergerac. L'« Echo » du mardi 8 octobre relate justement le passage en Dordogne de Rouher, ministre d'Etat et des Finances, et du marquis de La Valette, ministre de l'Intérieur, qui ont quitté, le samedi matin 5 octobre, la résidence impériale de Biarritz et sont arrivés dans la nuit au château de Cavalerie, où se trouvent en ce moment le comte, la comtesse de La Valette et leurs enfants ; ils sont repartis le lundi 7 pour Paris, après un séjour incognito.

Il est probable que les deux ont raison. Les Trappistes, qui ont bénéficié dans les Dombes du soutien de leur préfet, étaient bien placés pour favoriser un avancement mérité, et le ministre de l'Intérieur, qui connaissait les résultats acquis dans l'Ain, au sujet de l'assainissement des Dombes, qui connaissait aussi la nécessité de l'assainissement de la Double en Dordogne, puisqu'il séjournait parfois à Cavalerie chez son fils, le comte de La Valette, qui assistait chaque année au Comice de la Double, ne pouvait pas faire un meilleur choix.

M. de Saint-Pulgent avait trouvé dans l'Ain les mêmes problèmes qui l'attendaient en Dordogne. L'« Echo » relève à son sujet dans le « Journal de l'Ain » qu'il suffisait de l'utilité des entreprises, quelles qu'aient été les difficultés, pour qu'il en fit son œuvre. « C'est ainsi que nous avons eu le chemin de fer de la Dombes et que nous aurons nos chemins de fer départementaux... Ainsi encore a été résolu le problème du dessèchement des étangs de la Dombes, si longtemps débattu et qui n'avait que trop divisé les économistes et les populations ».

Et voici qui s'appliquerait aussi bien à notre Double, extrait de « L'Abeille du Bugey et du Pays de Gex » :

« A son arrivée dans notre département, la question si ancienne de la Dombes s'agitait avec passion entre les partisans du dessèchement et les égoïstes, qui préféraient dans leur intérêt particulier la vie du poisson à la vie de l'homme. On sait avec quel tact M. de Saint-Pulgent, de concert avec la députation de l'Ain, calma l'orage, fit disparaître toutes les difficultés, et comment, grâce à d'actives démarches auprès de l'Empereur et du gouvernement, la question a été résolue à la satisfaction générale ».

Et dans une lettre adressée au rédacteur en chef de l'« Echo », Léon Malo, maire de Chanay (Ain), donne cette intéressante précision : « (M. de Saint-Pulgent) a osé, et c'est tout

dire en un mot, s'attaquer à la redoutable question de l'assainissement des Dombes, et il est le seul qui, ayant eu cette audace, n'en ait point été écrasé ».

*
* *

On comprend bien qu'il était d'usage à l'époque d'attribuer le mérite de toute amélioration au sommet de l'Administration, au Préfet et même à l'Empereur. Il est certain même, et nous en verrons la preuve en Dordogne, que M. de Saint-Pulgent a mené l'action déterminante dans l'assainissement des Dombes. Mais, à la base, les indispensables moteurs, les modestes artisans qui s'oublent et qu'on oublie, furent indéniablement les Trappistes.

M. de Saint-Pulgent était préfet de l'Ain le 5 octobre 1861 ; les Trappistes s'installent dans l'Ain au cours du dernier trimestre 1863 ; M. de Saint-Pulgent est préfet de la Dordogne le 9 octobre 1867 ; les Trappistes arriveront dans la Double en juillet 1868. Il n'y a pas là une simple coïncidence, M. de Saint-Pulgent, non seulement a aidé les Trappistes au cours de leurs travaux ; mais je suis persuadé que c'est lui qui, dans les deux cas, a provoqué leur installation, et dans les Dombes, et dans la Double.

L'œuvre des Trappistes dans les Dombes éclaire ce qu'on attendait d'eux en Dordogne. Elle est très bien résumée dans un article, signé Henri Vilain, dans le « Journal de l'Agriculture », repris par les « Annales agricoles »⁵, qui qualifie d'immenses les améliorations exécutées en peu d'années par les Trappistes « au milieu des Dombes, c'est-à-dire d'un pays à peu près analogue à celui dont Echourgnac est le centre ».

Il y a peu d'années, celui qui traversait la Bresse voyait « partout des terrains argileux qui seront inondés l'hiver ; des bouquets de bois qui coupent de maigres pâtis ; de loin en loin quelques habitations », de vastes marais et des étangs. Jusqu'à la fin de 1863, la situation était déplorable. « A mesure qu'on avance, les maisons deviennent plus rares, les étangs se multiplient et s'enchaînent ; on marche sur d'étroites chaussées... Aussi, quel spectacle que celui de cette terre qui a perdu les deux tiers de ses habitants, où la moyenne de la vie humaine est descendue à 23 (ans) au plus », où chaque année on assiste à une émigration incessante. « Une population de 20.000 âmes est ainsi éparse sur un espace de 80.000 hectares, au milieu de lagunes qui recouvrent près du quart de cette superficie. Tel était encore il y a 5 ans, et après 70 ans de discussions sur l'assainissement des Dombes, l'état de cette malheureuse contrée ».

(5) « Annales littéraires et agricoles de la Dordogne », année 1870, p. 190 et s.

Depuis 20 ans, de sérieuses améliorations ont été apportées aux deux parties de la Bresse se rapprochant le plus de la Saône et du Rhône ; mais rien n'avait changé dans le vaste plateau central où, il y a 5 ans, il y avait encore 15.000 hectares d'étangs. Après 1859, on a créé une ligne de chemin de fer agricole traversant le centre des Dombes, de Lyon à Bourg, avec l'obligation pour la compagnie concessionnaire de dessécher, moyennant une prime, 6.000 hectares d'étangs.

Il fallait trouver une force capable de coordonner les opérations à entreprendre. « C'est alors qu'une colonie de religieux Trappistes, sortant du monastère d'Aiguebelle, va s'établir sur la paroisse du Plantay, au centre même des étangs... Ils trouvaient, au centre d'une propriété de 160 hectares, presque entièrement délabrée, un monastère en construction, et dont la moitié seulement se terminait alors. Autour du monastère, le sol était inculte, rompu et crevassé » ; on voyait ça et là des genêts, un petit bois de bouleaux, deux vastes étangs de 56 hectares ; plus bas, « à quelques mètres seulement des constructions, un autre (étang) envoyait jusque sous les fenêtres de l'habitation ses miasmes pernicieux ».

Les travaux sont commencés immédiatement : suppression d'une portion des étangs autour du monastère, labours profonds près des bâtiments, abondante fumure, drainage ; « d'énergiques chaulages consumèrent en partie les miasmes pestilentiels dont elle (la terre) était imprégnée ; ...au printemps 1864, 6 mois après leur installation, 3.000 pieds d'arbres à fruits, 17.000 pieds de vigne prenaient racine dans 4 hectares défoncés à main d'homme, 50 hectares étaient préparés pour recevoir céréales et autres récoltes ; les blés furent magnifiques, les récoltes d'automne supérieures à celles des propriétés voisines ».

« Mais cette riche récolte faillit périr sur pied faute de bras pour la recueillir. Les religieux étaient presque tous atteints par la fièvre, et un jour arriva où 3 d'entre eux seulement restaient debout pour le travail des champs. Il fallut recourir à des bras étrangers ». La rareté des bras dans les Dombes était due à la fièvre qui sévissait avec violence et qui écartait les ouvriers du dehors. On avait enfin reconnu que l'ennemi capital était la fièvre.

Pour lutter efficacement contre elle, il était indispensable, pour pouvoir les supprimer, d'acheter les étangs les plus proches ; mais il fallut en même temps acquérir les propriétés dont ils faisaient partie. Un emprunt fut contracté ; la propriété atteignit alors 268 hectares, dont 115 hectares couverts d'eau. Pour exécuter les plans du R.P. dom Augustin, le concours de la

compagnie concessionnaire du chemin de fer fut sollicité et obtenu ; 80.000 francs furent fournis par l'Etat, moyennant lesquels le dessèchement de 800 hectares dans le périmètre d'un monastère put être assuré et tous les étangs dans la propriété de la Trappe supprimés.

Sur les 268 hectares de la propriété, les religieux se réservèrent la culture de 100 hectares, et laissèrent 168 hectares à des fermiers, cultivant suivant la mode du pays ; le petit bois de bouleaux fut arraché, la clôture monastique portée à 12 hectares ; le sol des étangs disparus desséché et nivelé ; 3.000 nouveaux pieds d'arbres fruitiers furent plantés et des essais de culture maraîchère entrepris. La vigne, presque inconnue dans cette partie des Dombes, donna, à sa 4^e année, en 1868, un rendement de 84 hectolitres à l'hectare ; 40 hectares de plus furent mis en exploitation, des chemins créés ; 5 nouveaux hectares plantés en vignes ; toute une population ouvrière entourait l'abbaye ; on construisit des bâtiments d'exploitation, des granges, des écuries, des ateliers, un moulin à 6 paires de meules ; un puits fut creusé pour avoir de l'eau potable et un bassin créé pour irriguer les prairies. Le moulin de Notre-Dame-des-Dombes allait permettre à la fois de pousser la culture des céréales et de faire de l'élevage en utilisant les issues ; un essai de culture des betteraves a déjà réussi. Dès 1868, les projets sont ambitieux : 100 hectares seront destinés aux prairies, et l'on veut porter le cheptel à 140 têtes de gros bétail, 30 chevaux et 600 moutons.

De cette réussite dans l'assainissement et la mise en culture d'une partie déshéritée des Dombes, le préfet de l'Ain, M. de Saint-Pulgent, vient d'être le témoin.

***)

M. de Saint-Pulgent, préfet de la Dordogne, arrive à Périgueux le 22 octobre 1867 au matin, par le train express, venant de Paris. Il prend immédiatement possession de l'Hôtel de la Préfecture et reçoit les chefs de division. Dès le lendemain, il adresse une circulaire aux sous-préfets, aux chefs de service, aux maires, aux juges de paix, aux curés, etc... Il se propose de visiter les principales localités du département, afin de s'enquérir par lui-même des besoins du pays.

Le 29 octobre, l'« Echo de la Dordogne » annonce sa première sortie, et nul n'est étonné qu'elle soit pour la Double : le mercredi 30 octobre, il partira pour Ribérac, où il passera la journée ; « le lendemain jeudi, à 10 heures 30 du matin, M. le Préfet se rendra à Echourgnac, centre de la Double, dont l'assai-

nissement est poursuivi depuis longtemps. Il veut étudier sur les lieux mêmes cette contrée déshéritée, et il a convoqué à cet effet MM. les membres du bureau du Comice agricole de la Double ».

Le 31 octobre est un grand jour pour la Double ⁶. A 10 heures et quelques minutes, la cloche d'Echourgnac et le canon annoncent l'arrivée du préfet que le bureau du Comice et le maire accueillent à l'entrée du bourg ; puis, c'est la réception à la mairie et les paroles de bienvenue. « A peine assis, M. le Préfet a prié l'Assemblée de lui faire connaître dans tous ses détails ce qu'on avait fait et ce que l'on se proposait de faire pour la Double..., afin de mieux juger, dit-il, ce que j'aurai à faire pour vous aider dans cette grande question de l'assainissement ».

Le baron d'Arlot de Saint-Saud, secrétaire général du Comice, répondit au nom de l'assemblée et rappela la loi de 1792 sur la destruction des étangs. Le préfet affirma que cette loi ne doit pas être abolie ; mais on ne peut pas supprimer les étangs sans indemnité. « Dans la Dombes, dit-il encore, j'ai trouvé deux propriétaires que rien n'a pu persuader. Alors, j'ai consigné la somme nécessaire pour les indemniser convenablement, largement même, et puis je les ai prévenus que j'allais leur appliquer la loi... et ils n'ont pas attendu ».

| * * |

M. de Saint-Pulgent paraît avoir été un des plus grands préfets que nous ayons eu dans ce département. Il déploya, dès la 1^{re} année, une extraordinaire activité. Il allait profiter des conseils de révision, qu'il voulut présider dans un très grand nombre de cantons, pour mieux connaître l'état, le niveau et les besoins des Périgourdiens. C'est ainsi qu'il se rendit compte de faits que ne démentirent pas les statistiques. Il fut réellement bouleversé par le très grand nombre de conscrits illettrés. Dans une statistique nationale, concernant les conscrits sachant lire et écrire, pour 1867, il releva et publia que la Dordogne occupait le 81^e rang sur 89, et le 5^e et dernier des 5 départements de l'Académie de Bordeaux. Il constata de même l'extrême développement de la mendicité dans notre région.

Dès les premiers mois de 1868, il réunit un grand nombre de personnalités et fonda, à Périgueux, un « Comité pour le développement de l'Instruction primaire dans le département », avec un sous-Comité dans chaque arrondissement. A l'issue de chaque conseil de révision, il expliquait la nécessité de lutter contre l'ignorance et d'arriver à l'extinction de la mendicité, et

(6) « Echo de la Dordogne », 2-3 novembre 1867.

provoquait la création, dans le canton, d'un « Comité pour le développement de l'Instruction primaire » et d'un « Comité pour l'extinction de la mendicité ».

*
**

Mais cette activité ne lui faisait point oublier la Double. Il y revient dans un but bien déterminé, accompagné par Ester, ingénieur en chef des Ponts et chaussées. Un membre du Comice central de la Double donne un précieux compte-rendu de cette deuxième visite à Echourgnac, du 27 avril 1868 ⁷. M. de Saint-Pulgent a bien voulu « présider une nombreuse réunion des propriétaires les plus directement intéressés à la création d'un syndicat d'améliorations culturelles et d'assainissement de ce pauvre pays, naguère si oublié, et aujourd'hui l'objet de tant de sollicitude de la part du gouvernement et de l'administration départementale... »

» M. le Préfet ouvrit la séance par un résumé net et précis de ce qu'il faut à la Double pour l'assainir en grand et durablement : un syndicat à l'instar de ce qu'il a fait dans la Dombes, œuvre pour laquelle l'Etat et le département, venant au secours de notre pauvre Double, s'imposeraient d'énormes travaux pour l'enrichir et la transformer, ne lui demandant qu'un concours insignifiant et que la loi lui donnerait au besoin le droit d'exiger...

» M. l'Ingénieur... rappela les sacrifices (routes, chemins) déjà faits en notre faveur,... promet (que l'administration) se chargera pendant 5 ans de l'entretien des travaux d'écoulement des eaux dormant au fond des nauves, et prouva qu'à l'aide de cet indispensable complément, la Double redevenue salubre verra revenir à elle les grands propriétaires qui ont dû fuir ses fièvres et les bras qui lui manquent, bien plus encore que partout ailleurs, pour exploiter ses bois, cultiver et étendre ses vignes, améliorer et agrandir ses prairies naturelles, vignes et prairies si appropriées à son sol.

» Malheureusement, les meilleures choses trouvent toujours, à leur début, une certaine opposition qui tient à notre nature humaine; quelques-uns, par amour-propre peut-être, d'autres par suite d'un intérêt personnel mal compris encore, contestèrent les si vraies et si bonnes assertions de MM. de Saint-Pulgent et Ester... contrairement à l'expérience de tous les pays analogues et de la Double elle-même, qui n'a pu garder de gendarmerie à Echourgnac à cause de ses fièvres annuelles ; de la science, si unanime, on a essayé de contester l'insalubrité des nauves de

(7) « Echo de la Dordogne », 12 mai 1868.

la Double... Les étangs eux-mêmes qui (s'ils sont encaissés cessent alors seulement d'être insalubres) ont trouvé des défenseurs systématiques pour réclamer leur conservation tels qu'ils sont ou une indemnité de suppression égale à leur valeur actuelle, qu'ils affirment donner des revenus énormes, oubliant et les coûteuses difficultés de l'empoissonnement, et la lenteur variable de la croissance du poisson, et les pertes de saison par suite des maladies, débordements, ruptures de digues si coûteuses à construire et entretenir, et les frais et difficultés de la pêche elle-même.

» Il a été dit que le sol de ces étangs ne se prêterait à aucune culture, comme si l'avoine ne réussissait pas dans l'immense étang du Petit-Tone, comme si les belles prairies de M. Durand, à Mérigné, et surtout celles de M. Chastanet, du Moulin, lauréat de la médaille d'or de notre premier concours, n'avaient pas succédé à d'insalubres étangs en pleine Double, dans la commune de Saint-Michel-de-Double... L'état actuel de la Double ne saurait donner l'idée de ce qu'elle sera lorsque, par suite de ces travaux, les eaux s'écouleront rapidement et directement parlout et, ne dormant plus, ne laisseront plus s'accumuler les vases et détritrus aussi abondamment...

» Il a manqué au projet présenté un certain nombre d'adhésions, relativement minime,... l'administration est fermement décidée à ne pas se laisser arrêter par ces résistances isolées, provenant en majeure partie de personnes n'habitant même pas la contrée insalubre qu'il faut assainir et non des habitants eux-mêmes de la Double ; le projet qu'elle présente ne sera donc pas abandonné, et le déplorable état signalé tant de fois et à l'unanimité par le Comice de la Double cessera d'attrister nos regards et de décimer nos populations ».

*
*
*

L'installation souhaitée des Trappistes dans la Double avait une première fois échoué, malgré le déplacement de l'abbé de Sept-Fonds ; il fut plus heureux au printemps de 1868, mieux soutenu sans doute par l'administration préfectorale, et apportant aussi de plus sérieuses facilités d'installation. « Le Chapitre général se rendit enfin aux instances du père Jean (abbé de Sept-Fonds), qui plaida en termes chaleureux et convaincus la cause de la Double. Celui-ci obtint aussi que le père Henry, abbé du Port-du-Salut (Mayenne), dont le nom de famille est Van-der-Brouk, et appartenant comme lui à l'observance de la réforme de l'abbé de Rancé, prit en main la création d'un monastère au

cœur de la Double, près d'Echourgnac, dont l'insalubrité bien connue les appelait particulièrement » ⁸.

Le docteur Piotay, propriétaire du domaine de Biscaye, à deux kilomètres à l'ouest d'Echourgnac, avait bien voulu vendre aux Trappistes cette propriété, d'une centaine d'hectares, à un prix qui, paraît-il, allait grandement faciliter leur venue.

L'« Echo de la Dordogne » du 30 juin annonce la bonne nouvelle :

« Des religieux trappistes, un petit nombre d'abord, sont attendus sous peu de jours, venant de la Mayenne... Une habitation convenable pour s'installer provisoirement leur permettra de s'occuper de la construction de leur important monastère. Les ouvriers de la Double et des environs profiteront des grands travaux qui vont être entrepris. Les cultivateurs trouveront dans le savoir faire de ces religieux des exemples à suivre... Il paraît que les Trappistes vont immédiatement mettre en culture plusieurs étangs jugés insalubres. Ce sera un excellent moyen de payer leur bienvenue dans la Double, et cette initiative aidera puissamment l'administration à vaincre les dernières résistances qu'elle rencontre encore chez certains propriétaires d'étangs à supprimer ».

Les Trappistes arrivent, en effet, au mois de juillet 1868. « Ils ne sont actuellement qu'au nombre de quinze, sous la direction d'un prieur, le père Fulgence; mais les constructions qu'ils vont entreprendre permettront d'en recevoir une centaine. En attendant, ils ont approprié à leur usage les bâtiments de l'exploitation. On espère qu'avant deux ans la mise en culture de leur domaine sera complète; les résultats ne se feront pas attendre pour des ouvriers qui ne reculent jamais en face de l'obstacle, au prix même des plus grands sacrifices. La Trappe de la Double sera pour toute la contrée une véritable ferme-école, un modèle de culture; on lui devra l'assainissement et la fertilisation d'un sol qui semblait maudit de Dieu parce qu'il était délaissé par les hommes » ⁸.

* * *

La grande fête du Comice de la Double, le concours qu'il organise depuis 1865, vont avoir lieu le 27 septembre 1868; le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics va décerner des récompenses par leur intermédiaire: une médaille d'or, deux médailles d'argent, quatre médailles de bronze. Mais la grande attraction du Comice sera pour Echourgnac « la présence des R.R.P.P. Trappistes, ces défricheurs incomparables,

(8) Eugène Massoubre, *op. cit.*

ces soldats dévoués du progrès agricole, qui ne reculent devant aucun danger, même au péril de leur vie, pour assainir une contrée, (qui donnent) en effet la certitude qu'une vive et profonde impulsion va régénérer ces contrées déshéritées naguère et qui peuvent devenir un véritable centre de richesse, offrant toutes les garanties du bien-être à de nombreuses populations »⁹.

Echourgnac, « petite agglomération de trente feux à peine », accueille le Secrétaire général de la préfecture, qui remplace M. de Saint-Pulgent, en congé dans sa famille ; le comte de Castéras-Seignan, sous-préfet de Ribérac, et un grand nombre d'invités et d'autorités, dont la réception est assurée par le docteur Piotay et par le baron d'Arloz de Saint-Saud, président et secrétaire général du Comice.

« A dix heures et demie, le cortège officiel s'est rendu à l'église... Le père abbé Jean a officié pontificalement, avec mitre de toile et crosse de bois. Le père abbé Henry était également présent ; à côté de lui, tous les Trappistes déjà installés à Echourgnac, à l'exception de ceux que la maladie retenait dans leur cellule, car, il faut bien le dire, la cruelle fièvre a déjà sévi parmi ces nobles et robustes travailleurs...

» A l'issue de la messe, des voitures attendaient les autorités et les invités pour une visite à la Trappe... Nous y arrivons quelques instants avant les Trappistes. La maison est déserte. Sur le seuil est un homme de forte corpulence qui paraît être attaché à l'établissement et qui nous reçoit poliment. Malgré sa vigoureuse constitution, cet homme est déjà sous l'influence du terrible fléau ; la fièvre a marqué son visage de la fatale empreinte, comme si elle tenait à prouver, en terrassant un colosse, que rien ne peut lui résister tant qu'elle régnera en souveraine dans le pays.

» Le père Jean (comte de Duras)... est un homme de 30 ans à peine... Il est vêtu d'une longue robe blanche ; sur sa poitrine est la croix pectorale, insigne de la dignité épiscopale ; elle est en bois, élégamment travaillée, et suspendue par une tresse, en soie violette. Il porte au doigt l'anneau pastoral, surmonté d'une riche améthyste... Sur l'invitation des deux abbés et du prier, nous visitons l'intérieur du monastère naissant... Au rez-de-chaussée, nous entrons dans une pièce qui devait être autrefois la cuisine et qui leur sert de réfectoire. Le couvert est mis pour 15 à 20 personnes. La table est maigrement servie : du pain, de la soupe assaisonnée exclusivement avec du sel, une grappe de raisin, un quart de litre de vin ; pas de fourchette (qu'en feraient-ils ?), mais une cuillère en bois grossièrement travaillée,

(9) « Echo de la Dordogne », 15 et 27 septembre 1868.

une serviette ; pour sièges, un banc tout autour de la table ; la viande, la graisse, l'huile d'assaisonnement sont rigoureusement exclues de leur maison.

» En sortant du réfectoire, on passe dans une longue pièce transformée en chapelle, chapelle essentiellement primitive : un modeste autel surmonté d'un crucifix entre deux cierges, pas de chaises ; nul tableau sur les murs. L'étage supérieur et le grenier sont convertis en dortoirs ; c'est là qu'avec des planches de séparation on a établi un certain nombre de cellules tellement exigües que deux hommes ne pourraient s'y tenir en même temps ; chacune d'elles contient un lit de paille fort étroit...

» Pendant notre visite, nous entendons de faibles gémissements au fond du dortoir : c'est un des frères qui, sérieusement atteint par le fléau paludéen, lutte contre la maladie... Un fait qui témoignera de l'insalubrité du climat et qui permettra d'apprécier le dévouement des Trappistes, c'est que depuis leur arrivée dans le pays (moins de 3 mois), huit d'entre eux ont déjà éprouvé l'action fatale des effluves et sont tombés gravement malades. Que sera-ce lorsque ces travailleurs se livreront au défrichement du sol meurtrier qu'ils viennent conquérir ! » ¹⁰

C'est à trois heures de l'après-midi, avant la distribution des primes du Comice, le moment des discours. Le baron d'Arlot de Saint-Saud rappelle longuement l'action du Comice central de la Double depuis sa fondation, rend hommage au préfet, M. de Saint-Pulgent, « qui a attaché son nom à l'assainissement de la Double », à Mgr Dabert qui avait émis l'idée « de l'utilité qu'offrirait l'établissement ici-même d'une maison de Trappistes ». Quant au Secrétaire général délégué par le préfet, il n'oublie pas de rappeler que c'est de l'Empereur que sont venus « le premier encouragement et le premier appui ».

Le rapporteur du Comice « constate que dans la catégorie des assainissements, les concurrents ont été peu nombreux ; le dessèchement des nauves est rendu impossible par le morcellement de la propriété et par le défaut d'entente des propriétaires, dont quelques-uns refusent de continuer chez eux les fosses d'assèchement commencés par leurs voisins ».

Nous relevons, parmi les récompenses, pour la catégorie « Assainissements » : M. Piotay qui « vient de faire endiguer deux étangs, desséchant ainsi les marais qui les entourent et qui rendaient le pays insalubre », et dans la catégorie « Manœuvres d'instruments », le nommé Delanne, qui travaille chez les Trappistes ¹¹.

(10) Eugène Massoubre, *op. cit.*

(11) « Annales agricoles et littéraires », 1869, p. 376.

*
**

Le docteur Guyot, qui avait parcouru la Double au mois de mai, en avait fait une description idyllique, assurant que c'était une terre promise dont on pouvait tout espérer, tout obtenir. Après avoir lu le rapport d'Eugène Massoubre, il tient à défendre son opinion, et surtout, il est effrayé par les dangers que courent les Trappistes. Il adresse, de Puteaux, le 8 octobre 1868, une lettre au rédacteur en chef de l'« Echo de la Dordogne » :

... « Le noble abbé de Sept-Fonds et le digne père Henry n'ont-ils pas pensé comme moi ? Soyez sûr qu'ils n'exposeraient pas la vie de leurs frères s'ils n'étaient pas convaincus que leurs travaux seront couronnés de succès et qu'ils rendront ainsi un grand service à l'humanité...

» En apprenant que ces hommes si grands et si dévoués sont déjà cruellement atteints par le fléau paludéen, je ne puis me défendre d'une émotion profonde, et je me demande si de bons aliments, si un vin généreux, si de fortes rations de café qui les préserveraient, comme nos soldats en Afrique, ne vont point leur être accordées, au lieu de cette misérable pitance qui les livre sans défense à l'infection miasmatique et peut-être à la mort » ¹².

On ajoute, dans les « Annales », après cette lettre, la note suivante :

... « Le vin est dès maintenant admis dans leur alimentation; les religieux agricoles resteront austères, mais sauront dans la mesure nécessaire allier la prudence avec les mérites du labeur et du sacrifice. Décidés à vaincre ou à périr, ils se fortifieront pour le combat, même matériellement, tout en continuant à mener une vie dure, pleine d'abnégation, de dévouement et de pauvreté volontaire ».

*
**

Les Trappistes n'ont pas été oubliés au cours de la fête du Comice du 27 septembre. A l'issue du banquet qui s'est tenu à 5 heures du soir, des toasts ont été portés à leur honneur et à leur santé. Mais c'est à Mgr Dabert, évêque de Périgueux, que revenait le droit de procéder à leur installation, ce qu'il est venu faire à Echourgnac le 22 octobre 1868.

La cérémonie commence à 10 heures à l'église paroissiale, où les religieux en habit de chœur, précédés de leur croix de bois portée par le R.P. prier, conduisent Monseigneur. C'est ensuite la procession solennelle d'Echourgnac au monastère, avec la

(12) « Annales », 1868, p. 891.

croix paroissiale, la croix du monastère, les religieux et le R.P. Van der Brouk, abbé du Port-du-Salut, mitre en tête et la main appuyée sur sa crosse en bois, le clergé séculier et l'évêque, suivis des fidèles et des hommes de tout âge ; puis, Mgr bénit le monastère, dont les portes sont ouvertes toutes grandes ¹³.

*

**

Du couvent de Laval, dans la Mayenne, un nouveau contingent de Trappistes est dirigé vers la Double dans les derniers jours d'octobre. Ils ne passent pas inaperçus pendant ce long voyage. On lit dans l'« Echo de la Dordogne » du 1^{er} novembre 1868 : « On remarquait ces jours derniers, parcourant la ville de Tours, un certain nombre de religieux portant le costume de la Trappe. C'était en effet des Trappistes du couvent de Laval qui se rendaient dans la Dordogne ».

Le « Journal d'Indre-et-Loire » écrit :

« Objet de curiosité, mais d'une curiosité discrète et même respectueuse de la part de presque tous, ils ont été pour quelques-uns, pour un très petit nombre, disons-le à l'honneur de notre population, un objet de dérision. Ainsi, 3 ou 4 batteurs de pavé, non contents de venir regarder sous le nez ces hommes parfaitement inoffensifs, sont allés jusqu'à leur adresser d'injurieuses qualifications, les traitant de « gens inutiles » et de « fainéants ».

» Il existe dans la Dordogne des marais pestilentiels appelés les marais de la Double, qui sont pour plusieurs communes une cause d'infection pestilentielle, d'effrayante mortalité. Les populations de ces communes offrent le plus lamentable spectacle de maladie et de misère... Les religieux qui, l'autre jour, traversaient notre ville, se dirigeaient vers la Double où, courageux pionniers, ils vont travailler de leurs mains, au péril de leur vie, bravant les fièvres paludéennes presque toujours mortelles, à détruire un foyer d'infection qui dépeuple toute une contrée. Ils vont sacrifier leur vie peut-être pour sauver celle des autres. Voilà les hommes que quelques sots, ignorants et méchants, se sont permis de traiter de « gens inutiles » et de « fainéants ».

On signale, en effet, en Dordogne, que « de nouveaux hôtes sont arrivés à Notre-Dame-de-Double depuis la prise de possession de ce champs d'épreuves par les courageux disciples de l'abbé de Rancé », et l'on n'ignore pas les sottises injures dont ils ont été l'objet à Tours.

*

**

(13) « Annales », 1868.

Autour de la Double et de son assainissement, les polémiques ne se sont pas encore éteintes au cours de l'année 1869. Tout en se défendant de vouloir les renouveler, M. de Fayolle, dans une lettre au secrétaire général de la Société d'Agriculture, constate que certains voudraient résumer ainsi sa controverse avec le docteur Guyot :

« M. Guyot ne veut que des vignes, M. de Fayolle ne veut que des bois, le Comice ne veut que des défrichements ».

L'étude des questions de pratique et de détail, dit-il, « est en de bonnes mains dans la Double; d'habiles expérimentateurs s'occupent de les éclaircir à leurs risques et périls, et les R.R.P.P. Trappistes sont venus se mettre à leur tête. Attendons pour les juger »¹⁴.

Paraissant ne pas vouloir critiquer, bien qu'il emploie, en posant des questions, des formules prudentes, on comprend que M. de Fayolle croit que les influences délétères sont exagérées; il exprime des doutes sur l'efficacité de la destruction des étangs, qui ne ferait qu'augmenter l'étendue des parties marécageuses; l'assainissement des nauves exigera l'ouverture de 300.000 mètres de fossés, dans des terrains de nulle valeur.

M. de Fayolle n'aura pas eu longtemps à attendre, car les Trappistes paraissent, dès cette année, offrir des certitudes. On lit dans le « Bulletin du Comice de la Double », dont le concours s'est déroulé à Echourgnac, le 26 septembre 1869 :

« Les Trappistes n'avaient pas voulu rester étrangers à cette fête de l'agriculture, et leur belle exposition était là pour attester que leurs efforts avaient été couronnés de succès »¹⁵.

Nous relevons dans les récompenses accordées ce jour-là, dans la catégorie « Assainissement » : encaissement rationnel d'étang soustrait à l'insalubrité; prix unique, médaille de bronze, le baron d'Arlot de Saint-Saud; pour les « Produits divers » : 1^{er} prix, médaille d'argent, les R.R.P.P. Trappistes de Notre-Dame-de-Bonne-Espérance de la Double, pour leur collection.

Nul ne s'étonnera de l'échec du concours départemental de 1870, mais lors du Comice de la Double du 27 septembre 1871, une médaille de vermeil, prix d'honneur de l'exposition, est attribuée aux Trappistes d'Echourgnac pour les magnifiques spécimens de leurs déjà si belles cultures, et trois de leurs bouviers, Sicard, Joubert et Jumeau, sont récompensés pour leurs bons labours¹⁶.

*
**

(14) « Annales », 1869, p. 530.

(15) « Annales », 1870, p. 216.

(16) « Annales », 1871, p. 588.

Toutes les résistances ne sont pas encore vaincues en 1872, et le Sous-préfet de Ribérac, Bachelard, tient des propos quelque peu désabusés dans son discours au Comice d'Echourgnac :

« Des deux autres conditions à remplir, l'assainissement et la bonne culture de la Double, l'une réclamait de nouveau le secours du département et de l'Etat ; ce secours ne s'est point fait attendre ; l'autre demandait des encouragements, de sages conseils et de bons exemples ; ces encouragements, ces conseils, ces exemples, chacun sait avec quelle générosité et quel dévouement les membres de ce Comice les ont répandus autour d'eux ! Malgré tout, les travaux d'assainissement sont à peine commencés dans la plupart des propriétés ; toutes les grandes prairies sont encore à drainer, tous les étangs à dessécher. On ne pouvait entreprendre d'aussi immenses travaux qu'avec le concours des intéressés, qu'avec le secours de l'initiative privée ; il m'est pénible de constater que dans plusieurs localités, elle a fait complètement défaut.

» Comment, en effet, échapper aux influences délétères de ce climat malsain ? Comment chasser des vapeurs chargées de miasmes pestilentiels ? Comment sauver une population sans cesse décimée par la fièvre, si on ne recourt pas à des mesures radicales, indiquées par les agronomes, recommandées par les ingénieurs, expérimentées dans la Sologne et les Dombes, c'est-à-dire la suppression des marais et l'endiguement des étangs ?...

» Je conseillerai au cultivateur de la Double de procéder avec méthode (au cours des défrichements), et loin de donner une trop grande extension à sa culture, de proportionner sagement le nombre de ses entreprises à la puissance de ses moyens. Je lui dirai d'imiter ces religieux vénérables dont j'ai pu il y a quelques jours, admirer la vaste et magnifique exploitation, et qui ont pour principe d'améliorer les terres cultivées avant d'entreprendre de nouveaux défrichements »¹⁷.

Des récompenses pour drainage à ciel ouvert ou à couvert et pour dessèchement de nauves ne sont données cette année que dans la commune de Servanches, tandis que pour les animaux reproducteurs, les principaux lauréats sont les R.R.P.P. Trappistes qui ont obtenu une médaille d'argent pour leur magnifique lot de vaches laitières, et un rappel de médaille d'honneur pour les produits divers.

*
**

Le succès des Trappistes s'amplifie d'année en année, ce que constate M. du Burguet au Comice de la Double de 1873 : « Déjà

(17) « Annales », 1872, p. 1015.

la commune d'Echourgnac,... encouragée, éclairée par le noble exemple des Trappistes,... a desséché ses étangs, ne gardant que ceux qui se trouvaient dans des conditions excellentes d'hygiène »¹⁸. Dans les résultats du concours, catégorie « Fourrages » : « Les R.R.P.P. Trappistes, agriculteurs intelligents et intrépides, nous ont montré, outre leurs beaux choux fourragers (40.000), leurs plantes sarclées (50.000 betteraves), etc..., une grande quantité de trèfle de Hollande qui avait environ 70 centimètres de hauteur; c'est assez dire la réussite de ces importants fourrages, qui ont mérité la 1^{re} prime ».

Sont récompensés également : le dessèchement de nauves à La Roche-Chalais; M. Navailles pour l'encaissement d'un étang à Echourgnac, « la contrée voisine n'a plus à craindre l'insalubrité que cette pièce d'eau, à niveaux lointainement variables, devait fatalement procréer », ce qui mérite une prime exceptionnelle ; enfin, « les R.R.P.P. Trappistes ont eu un rappel hors concours de leur 1^{er} prix (médaille de vermeil) pour leur splendide exposition de produits choisis au hasard dans leurs vastes cultures ».

Nous ne poursuivrons pas au-delà de quelques années encore cette marche vers la réussite de l'entreprise du Comice central de la Double, si puissamment aidé par les Trappistes qui ont définitivement prouvé l'efficacité de leur action. Au Comice d'Echourgnac de 1874, c'est le sieur Beaudou, leur métayer au Landeix, qui obtient une première prime pour avoir transporté 400 mètres cubes de terre, pris devant sa porte, sur une longueur de 150 mètres, et à côté des bâtiments, les avoir mélangés à diverses terres et répandus sur la propriété. Chastanet est 1^{er} grand lauréat du Comice pour dessèchement des nauves, et Daude obtient un prix unique pour l'assainissement complet d'un étang et le transport de cendres et de fumures¹⁹.

Le registre des délibérations du Comice, tenu à Echourgnac en 1875, résume les résultats obtenus par les Trappistes en 8 années de travaux : ils ont construit un couvent, défriché 20 hectares de landes, desséché tous leurs étangs. Ils ont récolté à Biscaye en 1875 : Vin : 85 barriques ; — froment : 250 hectolitres ; — avoine : 180 Hl. ; — sarrasin : 14 Hl. ; — seigle : 18 Hl. ; — maïs : 2 Hl. ; — pommes de terre : 300 Hl. ; — navets : 200 Hl. ; choux cavaliers : 40.000 ; — betteraves : 40.000. Ils élèvent 18 bêtes à corne, 7 chevaux, 2 ânes, 200 moutons, grâce à leurs fourrages²⁰.

(18) « Annales », 1873, p. 1137.

(19) « Annales », 1875, p. 80.

(20) « Annales », 1876, p. 452.

[*]
[* *]

Grenier, notaire à Saint-Barthélémy, clôt un Comice par cet hommage mérité aux Trappistes : la commission a visité, dit-il, 32 propriétés, « mais une surtout, véritable ferme-modèle,... que l'on ne cite qu'avec respect et dont on a une profonde admiration... Tournez vos regards vers l'Occident et, près d'ici, vous apercevrez la demeure du véritable laboureur, du véritable soldat du travail...

Toujours seuls, toujours courbés sur leur charrue, vêtus comme des pauvres, fouillant et remuant sans cesse la terre, d'une résignation à toute épreuve, égarés de la foule, faisant abnégation complète des plaisirs du monde, travailleurs infatigables, souriant à l'avenir, vivant loin, bien loin des occupations et des cataclysmes politiques, les R.R.P.P. Trappistes nous donnent sans cesse les plus nobles exemples du travail... Aussi, que de résultats, quelles belles récoltes, que de blés courbés sous leurs épis dorés, que de vertes et riantes prairies et surtout que de beaux fourrages, là où naguère poussaient encore les bruyères et les ronces. A cela, la commission ne peut répondre que par des rappels de médailles. Habitants de la Double, vous avez là des maîtres » ²¹.

Marcel SECONDAT.

(21) « Annales », 1875, p. 80.

Notes sur la tour de Vésone au XIX^e siècle

En inventoriant l'iconothèque de la Société historique et archéologique du Périgord, nous avons découvert une note sur la tour de Vésone rédigée le 23 août 1865 par M. de Lestrade¹. Cette note manuscrite, accompagnée de dessins à la plume rehaussés de lavis, occupe un feuillet de quatre pages (format 20,2 × 15,5 cm).

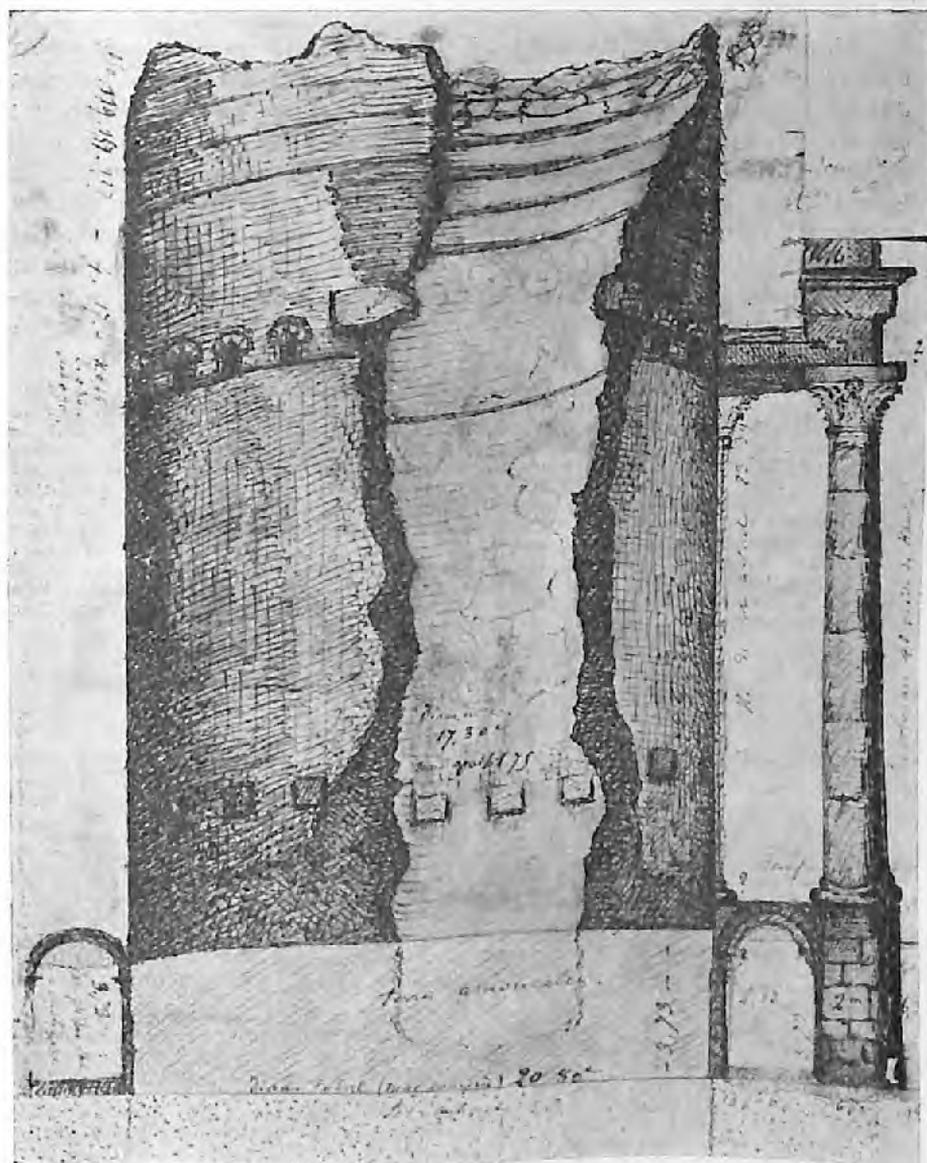
Nous reproduisons cette note *in extenso*, y compris les dessins qui l'accompagnent. Nous nous contenterons d'y ajouter *in fine* des notes apportant les éclaircissements qui nous paraissent utiles. Une brève conclusion nous permettra de souligner l'intérêt de cette petite découverte.

PAGE 1

Dessin d'élévation de la Tour vue de l'est²

[voir le cliché ci-contre]

-
- (1) Il s'agit de Marcel de Lestrade, avocat à Périgueux. Né le 8 déc. 1845 à Bordeaux, il mourut à Périgueux en février 1935. Il était le père de M^{me} Géraud Lavergne. Il habita le Château Barrière, puis l'hôtel de Lestrade, rue Romaine. Il était l'arrière-petit-fils de Wlgrin de Taillefer. Celui-ci avait épousé en secondes noces, le 21 février 1814, en l'église Saint-Front, Charlotte-Pauline-Henriette de Lostange. Leur fille, Suzanne-Thérèse-Isabelle Wlgrin de Taillefer, née le 23 janvier 1815, perdit prématurément sa mère et fut élevée par son oncle, Mgr de Lostange, dont l'évêché était alors l'Hôtel de Bouillac, où s'installera plus tard le Cercle de la Philologie (actuellement *Société Générale*). Elle épousa le 10 octobre 1831 Louis de Lestrade de Conty et le ménage achètera le château de Mayac.
- (2) Des cotes accompagnent le dessin, dont voici les principales :
- Diamètre total, hors tout : 20 m 80.
 - Diamètre dans œuvre : 17 m 30.
 - Hauteur des terres de remblai dans la tour et autour d'elle, au-dessus du sol antique : 3 m 73.
 - Épaisseur du mur de la tour : 1 m 75.
 - Conloir annulaire entourant la tour et voûté d'un berceau plein cintre : largeur : 4 m 12 ; hauteur à la naissance de la voûte : 3 m 33.
 - Hauteur des colonnes entourant la tour : 42 pieds.



« Note de M. de Lestrade remise à M. Pouyaud ³, avoué, le 23 août 1865.

M. de Taillefer obtint de la ville de Périgueux l'autorisation d'enfermer la tour de Vésone dans son jardin ⁴. Il fut convenu que les visiteurs seraient admis tous les jours et à toute heure ⁵; que dans le cas où cette servitude serait à charge à ses héritiers, ils devraient : 1^o) restituer l'ancien chemin qui conduisait à la tour ; 2^o) livrer à la ville une zone de terrain de sept mètres autour du monument et de vingt mètres carrés sur la façade du côté de la brèche. M. de Taillefer a rappelé ces clauses dans son testament ⁶ du 15 octobre 1831 (M. Lagrange, not.) ⁷. Or, le chemin de fer ⁸ a occupé les vingt mètres carrés ⁹ qui revenaient à

(3) L'étude de M^e Pouyaud était située place Bugeaud.

(4) W. de Taillefer possédait de vastes jardins à l'ouest et au nord-ouest de la tour de Vésone, jardins qui furent largement rognés plus tard, par le tracé du chemin de fer Périgueux-Agen. Faisait partie de ce jardin le quadrilatère où se poursuivent actuellement les fouilles d'une villa gallo-romaine, fouilles limitées par la rue Claude-Bernard, la caserne Bugeaud et la rue des Jardins qui est coudée à angle droit. La maison du jardinier où W. de Taillefer allait souvent travailler quand il étudiait la tour de Vésone existe encore, à peu près intacte, dans l'angle formé par les deux branches de la rue des Jardins. Près de cette maison, W. de Taillefer avait fait inhumer sa première épouse, Marie-Hippolyte de Bulté, décédée le 20 mars 1812 en lui laissant une fille, Suzanne-Thérèse-Jacquette-Alais, née le 5 mai 1808. La pierre tombale de M^{me} de Taillefer existe encore. Sur une face nous n'avons pu déchiffrer que

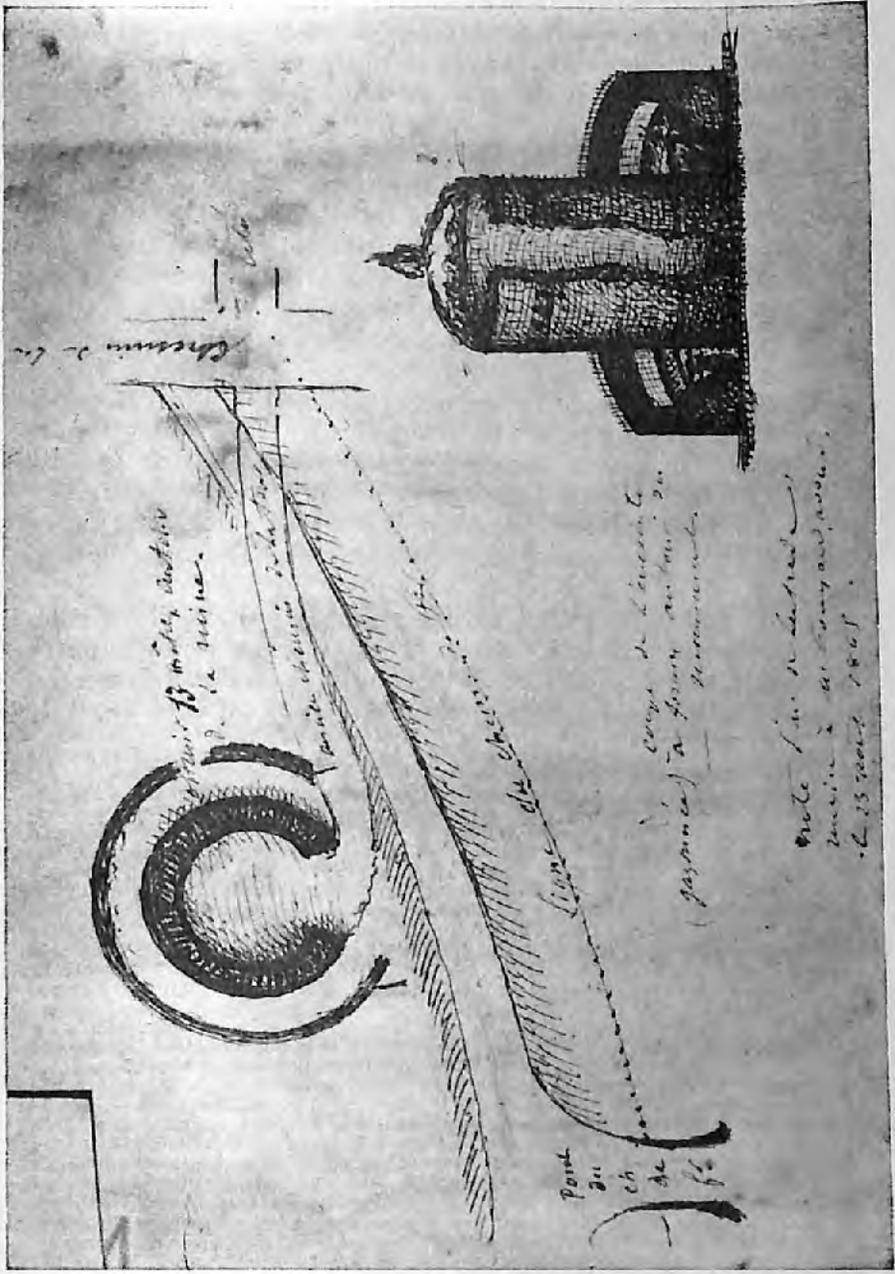
...ETTE
BULTE DAME
WGRIN DE
TAILLEFER
NEE A VERSAILLES
... MAI MDCLVI (?)

Sur l'autre face, on peut lire :

ELLE FUT BONNE MERE
TENDRE EPOUSE
AMIE SENSIBLE ET SURE.
RESPECTEZ SA CENDRE.
VOUS HONOREZ
L'ESPRIT, LE COURAGE
LA FIERTE D'AME
ET LA VERTU.

Quant à la demeure personnelle de W. de Taillefer, elle existe encore, peu retouchée, à l'angle des rues de la Caserne et Turenne : c'est une maison de la fin du XVII^e siècle qui n'est pas à l'alignement de la rue Turenne dont elle constitue le n^o 2.

- (5) On ignore la date à partir de laquelle la tour fut incorporée au jardin de W. de Taillefer. Lorsque, le 5 sept. 1843, Victor Hugo visita la tour, il écrivit : « Elle est dans une vigne où l'on entre par une porte qui met une sonnette en mouvement. Le propriétaire en tire ainsi quelques sous. » (*B.S.H.A.P.*, 1957, p. 73).
- (6) W. de Taillefer est mort à Périgueux le 2 février 1833. M^{me} Gérard Lavergne conserve une copie de son testament qu'elle nous a aimablement communiqué. Nous tenons à la remercier de son obligeance à nous donner tous renseignements utiles sur sa famille, dont elle conserve pieusement les archives.
- (7) Le notaire Léonard Gilles-Lagrange avait son étude place de la Mairie.
- (8) La ligne Périgueux-Agen a été utilisée par un train dès le 19 juillet 1860. Elle fut officiellement inaugurée le 17 septembre 1860.
- (9) Ces 20 m² étaient plus probablement un carré de 20 m de côté.



la ville dans le cas de cessation de la servitude et les héritiers ont vendu à la C^{ie} d'Orléans le chemin qui appartenait à la ville ; ils en ont touché le montant. L'administration municipale n'entend point revendiquer son chemin indûment aliéné, ou l'indemnité allouée par la C^{ie}, ni de nouvelles garanties pour sauvegarder les droits consentis par le contrat passé entre M. de Taillefer et la ville. Elle désire obtenir, pour toute compensation, la concession d'une ceinture de 13 m. de terrain autour du monument et elle se chargera de l'isoler (M. de Taillefer exige, je crois, que ses héritiers élèvent le mur de clôture).

Dessin de la page 2 ¹⁰

[voir cliché p. 265]

PAGE 3

Fouilles.

L'évêque Macheco de Prémieux ¹¹ fit fouiller l'intérieur de la tour. Un ouvrier y mourut; un orage survint. La foudre tomba à quelques pas de la tour ; les ouvriers abandonnèrent le travail. Cette première fouille fit découvrir des *voûtes* ou *souterrains* ? Des égouts probablement, la tour étant *sub dio*. C'est à ce travail qu'on doit de voir les terres présenter cette forme concave.

En novembre 1820, elles furent reprises par M. de Taillefer ¹² (*quoique peu considérables*). M. de T. en a déduit toutes les proportions qu'il a données. Elles commencèrent à l'ouest, à l'aplomb du 10^e trou des architraves en partant du côté nord de

(10) Le dessin 1 est un plan par terre de la tour, avec un anneau de terrain de 13 m autour d'elle. On voit « l'ancien chemin de la tour », partiellement rogné par le chemin de fer ; il aboutissait à un croisement à angle droit avec le « chemin de la caserne ». A noter que les casernes d'alors occupaient l'actuelle Cité administrative (ex-Séminaire de la Grande Mission). Ce n'est que vers 1880 qu'on construisit l'actuelle caserne Bugeaud sur l'emplacement du cimetière Saint-Pierre, ou Vieux-Cimetière.

Le dessin 2 est une coupe de l'enceinte gazonnée à former autour de la tour. Le dessin, maladroit, présente une tour de Vésone à demi enterrée par une enceinte de gazon démesurément haute.

(11) Evêque de Périgueux de 1732 à 1771. Les fouilles de Mgr de Prémieux sont signalées par W. de Taillefer (*Antiquités de Vésone*, I, p. 332, note 2) ainsi que l'accident qui causa la mort d'un ouvrier, comme aussi la chute de la foudre à côté de la tour.

(12) Cf. W. de Taillefer, *Antiquités...*, I, p. 332, note 1 ; « M. de Mourcin a eu l'heureuse idée de me faire entreprendre de nouvelles fouilles. Elles ont été faites au mois de novembre 1820. Quoique peu considérables, elles nous ont procuré l'avantage de bien connaître les mesures de notre temple et les principaux détails de sa disposition. C'est à ce même savant que je dois les dernières corrections et rectifications de mon ouvrage. » Très méticuleux et consciencieux dans son travail, M. de Mourcin faisait des relevés extrêmement sérieux, dont l'iconothèque de notre Société conserve quelques spécimens. L'architecte Lauffray qui poursuit actuellement des fouilles à la tour de Vésone nous a plusieurs fois affirmé que les relevés de Taillefer et Mourcin étaient encore plus exacts que ceux de Durand. Il convient donc de se méfier de l'opinion catégorique d'Emm. Garraud qui, dans son *Essai biographique sur W. de Taillefer* (Paris, 1863, p. 10) déclare tout à trac : « M. de Mourcin ne connaissait pas l'architecture et s'il a pris quelques mesures, toute personne peut en faire autant. »

la brèche ; la tranchée en forme de rayon allant vers la tour partait de 20 pieds à l'extérieur du mur. Le nord et le sud n'ont pas été explorés (d'après le récit des *Ant. de Vés.*).

On creusa à l'intérieur ; on y trouva la voûte d'un ancien fourneau de forge avec cendres, charbon, laitier¹³, briques calcinées. [*Note marginale* : ne pas confondre avec les souterrains de Mgr Macheco et ceux qu'on disait aboutir à la tour et qui doivent être des égouts].

Devant la brèche, à 1 m. au-dessous du sol actuel, massif se dirigeant à l'est (et qui s'étend jusqu'au bout du chemin de fer ?). (Le porche non mesuré) [*Note marginale* : le porche aurait été oblong. Mais il a pu y avoir, en avant de la façade du temple un autre monument, un arc de triomphe, un simple portique ?]

PAGE 4

Crampons parallèles¹⁴, assises régulières, 99 crampons à double crochet. A deux pieds au-dessous du second cordon de briques, une bande de crampons plus serrés. Destination particulière (une moulure ?) Il y a des zones de crochets d'un pied de largeur avec quelques crochets placés ça et là dans l'intervalle.

Ramasser le ciment qui peut porter des traces de marbres, de moulures...

M. de Taillefer pense que les colonnes, celles du porche, étaient en marbre blanc, tacheté. *Quare* ? A l'intérieur, c'était du marbre vert veiné de blanc. *Quid* ? A l'extérieur, la brèche antique. *Quid* ?¹⁵

Les colonnes auraient eu 12 pieds de haut environ¹⁶ depuis le renforcement extérieur de la base jusqu'aux trous. Le stylobate s'élevait jusque là. Ce renforcement fait après coup est régulier dans certains endroits.

Il n'y avait pas de gradins tout autour, dit M. de Taillefer, ainsi que le graveur les a figurés dans les *Antiq. de Vés.*¹⁷, mais des perrons (celui de l'ouest a été reconnu) ; ils se raccordaient au péristyle en colonnade circulaire.

M. de Taillefer croyait à un porche très avancé à l'est. »

(13) W. de Taillefer signale lui aussi : ces charbons, ce laitier et ces scories (*ibid.*, I, p. 332).

(14) Ces crampons sont signalés par Taillefer (*ibid.*, I, pp. 331 et 341).

(15) Cf. Taillefer, *ibid.*, I, pp. 341-342. Voir aussi *Congrès archéologique de Périgueux* (1858, p. 91 et p. 188). Les marbres de revêtement déclenchèrent en 1858 une polémique entre l'abbé Audierne et le D' Galy. Cf. I. de Valbrune, *Indicateur de Périgueux*, Rastouil, 1863, p. 218 sq.

(16) M. de Lestrade accepte ici la cote donnée par W. de Taillefer (*ibid.*, I, p. 338), cote qu'il ne transpose même pas en mètres.

(17) Il s'agit ici de la planche IV du tome I des *Antiquités de Vésone*. Le plan et l'élévation de la tour de Vésone ont été dessinés et gravés sous la surveillance de M. de Taillefer, par le graveur J.E. Thierry.

Dessin de la page 4 ¹⁸

- (18) La page 4 comporte deux dessins. Le premier est une élévation hypothétique de la face orientale de la tour. Le second (non reproduit ici) est un petit plan par terre de la tour, entourée d'un portique, avec quatre appendices formant une croix latine et disposés vers les quatre points cardinaux (celui de l'est plus long que les autres) et accessibles par des escaliers.

CONCLUSION

Ce texte et ces dessins sont restés ignorés de Ch. Durand qui mena à Vésone de remarquables fouilles de 1906 à 1913, ainsi que de M. P. Barrière dont le *Vesunna Petrucoriorum* demeure l'excellente synthèse de ce que l'on sait de Vésone et de sa tour.

La tour de Vésone ayant été bien conservée, ce texte n'apporte pas sur elle des éléments nouveaux. Par contre, il nous donne quelques lumières sur le destin de la tour au XIX^e siècle. Celle-ci était la propriété de la ville de Périgueux. Dans le *Congrès archéologique de Périgueux* (1858, p. 190), le D^r Galy écrivait : « Respectée pendant le Moyen-Age, elle ne courut un grand danger qu'au commencement de la 1^{re} République. Un individu nommé Baylé l'enferma dans son jardin après avoir supprimé le chemin qui y conduisait, et la déclara sienne. Sans la patriotique réclamation du citoyen Chambon ¹⁹ qui, à cette occasion, reprocha à la Municipalité son incurie..., la pauvre tour de Vésone était transformée en cage à pigeons. »

On peut alors se demander pourquoi la ville avait accepté que M. de Taillefer enfermât la tour dans son jardin. La réponse nous est donnée par Em. Garraud qui écrit ²⁰ que Taillefer « avait dépensé des sommes considérables pour l'histoire de son pays. Il voulut encore acheter le jardin où se trouve la tour de Vésone pour assurer la conservation de ce monument. » A défaut de pouvoir acheter la tour, il obtint donc de la Municipalité de l'enclorre dans son jardin, à charge pour lui d'accepter la servitude des visites. Il s'engageait d'ailleurs — lui ou ses héritiers — à rendre la tour à la Ville, avec son chemin d'accès et un anneau de 7 m. de terrain autour d'elle. En vérité, il avait rêvé de bâtir à côté de la tour, un Musée d'antiquités gallo-romaines dans lequel il aurait installé ses collections personnelles, qui étaient fort riches.

Cette note de M. de Lestrade paraît avoir été un mémoire de transaction entre les héritiers de M. de Taillefer et la Municipalité de Périgueux. La Ville récupéra alors la tour et, pour compenser son chemin d'accès, aliéné au profit des héritiers Taillefer, elle reçut 13 m. de terrain autour du monument. Les héritiers Taillefer acceptèrent ce compromis et ce sont à peu

(19) Ce Chambon était un collectionneur d'antiquités qui accumula dans son jardin (devenu l'enclos des religieuses de Sainte-Marthe) des morceaux gallo-romains recueillis par lui sur l'actuelle place de la Cité, dont il fut longtemps propriétaire, avant de la céder à la ville. La « fabrique » qu'il établit sur un tertre et qui empile colonnes, chapiteaux et fragments d'architraves, existe encore dans le jardin des religieuses.

(20) Emu. Garraud, *Essai biographique sur W. de Taillefer*, 1863, p. 12.

près ces 13 mètres autour du monument qui constituent l'actuel jardin de Vésone, soit du côté de la rampe d'accès au pont du chemin de fer, soit du côté de la rue Claude-Bernard. Il était parfaitement normal que M. de Lestrade fût chargé de la transaction, lui qui avait une formation de juriste, qui dessinait assez bien, avait la confiance de la Municipalité, et qui — argument essentiel — avait épousé la petite-fille de W. de Taillefer.

Un autre intérêt de ce texte réside dans la « restitution » de la tour, représentée à la page 4 (dessin 1). On y voit, au-dessus d'un escalier encadré de talutages triangulaires, une façade tétrastyle sommée d'un fronton et dominée par la tour qu'amortit une bague fortement moulurée. Nous voilà loin de la façade hexastyle imaginée par M. de Taillefer en 1821. Cela prouve que la tour de Vésone n'a jamais cessé — et on le comprend — d'intéresser les Périgourdiens.

Jean SECRET

(clichés Lagrange).

CULTE DE LA RAISON ET FÊTES DECADAIRES EN L'AN 2, AU BUGUE

Au début de l'an 2, le département de la Dordogne affronte une grave crise de subsistances, conséquence de la récolte déficitaire de 1793¹, aggravée par les nombreuses réquisitions militaires et par l'établissement du maximum général, qui fit immédiatement disparaître les grains des marchés. A ces difficultés s'ajoutent, à partir de brumaire, celles que suscite la vaste tentative de déchristianisation qui balaya la France pendant la majeure partie de l'an 2. Plus « éclairées » que les petites municipalités rurales dont la bonne volonté, dans les meilleurs cas, compensait mal le manque de connaissances, les municipalités de canton, recrutées dans une petite bourgeoisie de notaires, d'hommes de loi et de commerçants, eurent une grande influence dans le développement de cette « révolution culturelle » dont l'ampleur est encore mal connue en Dordogne.

La municipalité du Bugue, « chef-lieu de canton, gros endroit très peuplé² et très fréquenté par le passage des troupes et à (sic) la grande affluence des étrangers que son commerce y attire »³, avait alors la confiance des autorités du district de Montignac⁴. Les « bons citoyens » de la ville, et quelques autres, se retrouvaient aux séances de la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité⁵. Le Comité révolutionnaire de Montignac y installera bientôt⁶ un comité de surveillance pour l'aider dans sa tâche et fera transformer la ci-devant abbaye en maison de réclusion pour les suspects du district. Enfin son marché drainait traditionnellement les grains des communes environnantes, dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres⁷.

(1) Arch. dép. Dordogne, 1 L. 152, 15 août 1793.

(2) 2 486 habitants en 1794 (J.-N. Biraben, *B.S.H.A.P.*, t. LXXXV, 1958, p. 144).

(3) Arch. dép. Dordogne, E dépôt, Le Bugue : deux registres de délibérations municipales (8 février 1790-8 nivôse an 2 et 9 nivôse an 2-20 brumaire an 4). Les citations sans référence sont tirées de ces deux registres.

(4) Cette municipalité, composée du maire Antignat, du procureur, puis agent national Archembeau, des officiers municipaux Dessalles, Henri Gineste, Rey, Dubreuil et Peyrière Dandrieux, et de 12 notables, était en place depuis le 21 octobre 1792. C'est à Archembeau ou à Dessalles que l'agent national ou le Comité révolutionnaire du district confiaient généralement leurs commissions.

(5) Ses registres ne nous sont malheureusement pas parvenus.

(6) Le 25 pluviôse (13 février 1794). Il resta en fonction jusqu'au 17 fructidor an 2 (3 septembre 1794), date à laquelle il cessa ses opérations en application de la loi du 7 fructidor (Arch. dép. Dordogne, 12 L. 17).

(7) D'après un tableau dressé par la municipalité en novembre 1793, les communes suivantes approvisionnaient le marché du Bugue avant 1790 : *District de Montignac* : Campagne, Fleurac, Journiac, Manaurie, Mauzens, Mortemart, Plazac, Ronffignac, St-Avit-de-Vialard, St-Cernin-de-Reillac, St-Cirq, St-Félix-de-Reillac et Savignac-de-Miremont.

District de Beloès : Alles, Cabans, Calès, Limeuil, Paunat, Pezuls, Ste-Alvère, St-Chamassy, Ste-Foy-de-Longas et Trémolat.

District de Périgueux : Cendrieux et Ladouze.

District de Sarlat : Audrix, Le Caux, Lussac, Meyrals, Tayac et Tursac.

A l'automne de 1793, la situation du Bugue inquiète fort la municipalité : « le recensement des grains ne nous présente pas une ressource suffisante, non seulement pour approvisionner notre marché, mais encore pour faire livrer le plus strict besoin momentané aux individus qui n'en ont pas...; les propriétaires ne paraissent pas disposés d'envoyer leurs grains aux marchés à cause de la taxe ⁸ et... il pourrait en résulter une disette générale qui occasionnerait les plus grands troubles. » Aussi, et pour l'usage des seuls habitants du Bugue, « les citoyens propriétaires qui ont un excédent de grains au-dessus de leurs provisions, seront requis... de fournir à tour de rôle des grains pour approvisionner le marché. » ⁹

Quant aux arrivages normaux, seules pourraient y satisfaire des réquisitions envoyées par le district de Montignac aux communes qui avaient coutume d'approvisionner le Bugue, et que la loi du 18 vendémiaire (9 octobre 1793) venait précisément de maintenir dans l'arrondissement de leur marché traditionnel: la municipalité du Bugue les réclama à plusieurs reprises, mais « chaque commune se croyait en droit de garder ses grains » et l'administration ne pouvait que constater que « les municipalités récalcitrantes ne sont point de son arrondissement, et... le district n'a aucun moyen p[ou]r les contraindre à l'obéissance. » ¹⁰

Cette situation s'améliora un peu après une intervention de Roux-Fazillac ¹¹, mais l'approvisionnement du marché du Bugue

(8) Les décrets des 10 et 11 septembre 1793, fixant le prix maximum des grains et des denrées de première nécessité, furent publiés au Bugue le 29 septembre ; l'effet fut immédiat : le lendemain « les citoyens Dessalles et Archanbeau, officier municipal et procureur de la commune, ayant assisté au marché à grain pour surveiller et tenir le bon ordre et faire exécuter le maximum des grains et farines, ont vu avec douleur que le marché était très mal approvisionné, et que la taxe des grains avait empêché les propriétaires de porter leurs grains comme ci-devant au dit marché, ce qui a privé les trois quarts des citoyens de se procurer des blés pour leurs subsistances et se sont plaint amèrement qu'on avait serré des grains dans certaines maisons du Bugue. » La municipalité fit des perquisitions, sans grands résultats.

La situation était d'autant plus grave que la récolte des châtaignes (élément essentiel de la nourriture en Périgord) était cette année-là le cinquième de celles des années précédentes (Arch. dép. Dordogne, 5 L 16, n° 313).

(9) Registre des délibérations municipales, 6 octobre 1793.

(10) Arch. dép. Dordogne, 5 L 16, n° 375. 29 frimaire an 2 (19 décembre 1793).

(11) L'opposition aux réquisitions provenait surtout des communes du district de Belvès, et en particulier de celle de Limeuil qui, s'autorisant de lettres patentes de Henri II et soutenue par l'administration de son district, avait rétabli, depuis quelques mois, un marché sur son territoire. Le refus des communes de Limeuil et Pauvat de livrer, le 27 frimaire, les grains requis pour le Bugue « a dégarni le marché au point de faire appréhender pour la tranquillité publique. » La Société populaire du Bugue, devant l'impuissance du district de Montignac, en appela à Roux-Fazillac qui, par arrêté du 3 nivôse (23 décembre 1793), ordonna la suppression du marché de Limeuil et autorisa le district de Montignac à lever des réquisitions sur les communes des autres districts au profit du Bugue (Arch. dép. Dordogne, 5 L 16, n° 386).

restait précaire. Qu'une commune manifestât de la mauvaise volonté dans ses livraisons, l'ordre du marché s'en trouvait aussitôt menacé, et les « bons citoyens » contraints de puiser dans leurs réserves, de plus en plus minces, pour calmer l'effervescence.

Aux prises avec une situation déjà si tendue et compliquée encore par la mise en application de la loi du 14 frimaire sur le mode de gouvernement révolutionnaire, la municipalité du Bugue doit aussi faire face, au début de l'an 2, aux difficultés religieuses suscitées par l'élimination des prêtres, la fermeture des églises et la tentative d'anéantissement du culte catholique.

*
* * *

Sous l'impulsion du représentant du peuple Roux-Fazillac¹², et à l'exemple de l'évêque constitutionnel de la Dordogne, Pontard¹³, le mouvement de déprêtrisation se développa en Dordogne de la fin de brumaire à messidor an 2, et très inégalement selon les districts.

Dans le district de Montignac, l'action de l'agent national Limoges¹⁴ fut décisive : au début de pluviôse (fin janvier 1794) il ne restait plus un seul curé en fonction, alors que le mouvement était à peine amorcé dans les districts voisins.

Les premières abdications, plus ou moins spontanées, s'y étaient produites au début de frimaire et la campagne de déprêtrisation progressait lentement quand le décret du 16 frimaire sur la liberté des cultes vint lui donner un coup d'arrêt brutal mais passager à la fin du même mois.

Pour éprouver l'opinion, certains curés avaient cessé leurs fonctions, sans toutefois donner leur démission par écrit. Celui

(12) Pierre Roux-Fazillac, député de la Dordogne à la Convention, avait été chargé, le 23 août 1793, de faire exécuter la loi sur la levée en masse dans les départements de la Charente et de la Dordogne (A. Aulard, *Recueil des Actes du Comité de Salut public*, t. VI, p. 74). Arrivé à Périgueux le 9 septembre, il se livra à une vigoureuse campagne d'épuration et de réorganisation des autorités constituées, développant en même temps un programme social et antireligieux, jusqu'à son départ, au début de pluviôse, pour la Corrèze et le Puy-de-Dôme, où il avait été chargé (le 9 nivôse) d'organiser le gouvernement révolutionnaire (A. Aulard, *Recueil...*, t. IX, p. 746).

(13) Après s'être marié à Paris, où il présenta sa femme à la Convention le 22 septembre 1793, l'évêque constitutionnel de la Dordogne, Pierre Pontard, avait remis son abdication à l'Administration du département le 26 brumaire (16 novembre 1793) (Arch. dép. Dordogne, 1 L 153).

(14) Limoges avait été procureur syndic du district de Montignac depuis la première élection de 1790 ; il avait continué ces fonctions, comme agent national, après la mise en place du gouvernement révolutionnaire. Élu député suppléant à l'Assemblée législative, il n'avait pas eu l'occasion de siéger. Sa conduite et ses efforts dans cette campagne d'abdications sont clairement exposés dans ses comptes rendus décennaires aux Comités de Salut public et de Sécurité générale (transcription dans Arch. dép. Dordogne, 5 L 32 et 5 L 33).

du Bugue, Jacques Minard ¹⁵, était du nombre. Le moment était particulièrement bien choisi : les premières mesures antireligieuses prises par la municipalité ¹⁶ avaient échauffé les esprits, et à l'approche de Noël (5 nivôse), l'absence du curé ne pouvait manquer de produire des troubles dans la paroisse.

En effet, le 2 nivôse, dernier dimanche avant Noël, « la ci-devant première messe a été sonnée durant plus de temps que d'usage, et ne se présentant aucun prêtre pour la dire, le peuple s'est attroupé et a manifesté hautement des opinions fanatiques et perverses ». N'ayant pu obtenir du maire un ordre pour faire dire la messe, la majeure partie de l'attroupement se porte devant la maison du curé Minard, « tandis que les autres et les plus exaltés, réunis sur la place publique et inconnus, excitaient au désordre, demandaient le rétablissement des croix abolies, une messe de minuit pour le jour de la ci-devant Noël, la reddition de compte des vases et des ornements et menaçaient hautement de verser le sang, d'abattre les têtes, si tout ce qu'ils demandaient ne leur était accordé. L'arrivée du cit[oyen] Bordier, ci-devant vicaire, conduit par une foule innombrable dans la ci-devant église, et la messe qu'il y a célébrée, ont fait diversion à ces premiers attroupements qui dès l'issue de la messe ont recommencé. » Affolée, la municipalité décide de siéger en permanence et d'écrire aussitôt à l'agent national Archambeau (qui se trouvait alors à Périgueux) « pour faire part au représentant du peuple Roux-Fazillac de la position désolante de cette commune et solliciter de son autorité les moyens d'en être délivré. »

A l'issue des vêpres, nouvel attroupement pour réclamer « la ci-dev[an]t église, un curé, une messe de minuit. » « Inutilement tous les membres de la municipalité se sont efforcés de rappeler les citoyens à des vues plus saines, plus philosophiques, ils ont persisté avec plus de vigueur encore dans leur réclamation en demandant de quel droit la municipalité avait défendu au curé de dire la messe. » La municipalité essaya bien d'expliquer qu'elle n'avait donné aucun ordre au curé ni au vicaire, et que ceux-ci, « ayant gardé devers eux les clés de

(15) En 1789, le Bugue comptait deux paroisses : St-Sulpice dont le curé était l'archiprêtre Joseph Charles Peyssard, et St-Marcel, qui avait pour curé Jacques Minard. Peyssard fut nommé par Pontard vicaire épiscopal et supérieur du Séminaire constitutionnel. La paroisse St-Marcel avait été supprimée en 1791 et rattachée à la paroisse St-Sulpice, dont Jacques Minard devint alors le curé : il était assisté d'un vicaire qui, depuis le 14 octobre 1791, était Joseph Bordier. Ce dernier avait été élu en juillet 1793 curé de St-Cirq, mais habitait au Bugue où il exerçait encore le dimanche les fonctions de vicaire.

(16) Descente des cloches les 30 brumaire et 1^{er} frimaire, recensement des vases et ornements des églises, arrachage de quelques croix.

l'église et de la sacristie, ils avaient eu par cela même la faculté de dire la messe s'ils l'avaient voulu et qu'il était manifeste qu'ils ne s'y étaient refusés que pour exciter le peuple à l'insurrection et provoquer ainsi le désordre et peut-être la guerre civile. » Peine perdue, cette réponse ne put empêcher « les habitants de la campagne de s'exaspérer en protestant qu'ils auraient de gré ou de force et sans délais ce qu'ils sollicitaient, et plusieurs femmes se sont sur tous les autres distinguées en réclamations despotiques. Au même moment, le citoyen Minard, ci-dev[an]t curé, est entré dans la salle en demandant à la municipalité de lui donner une permission pour baptiser un enfant; tous les membres se sont empressés de lui manifester l'improbation si bien due à sa conduite, d'autant plus condamnable qu'elle mettait sans cesse le peuple en opposition avec la municipalité, sans doute dans le dessein d'exciter ceux qui demandaient ses fonctions en insinuant faussement qu'il lui avait été défendu de les continuer ».

L'affaire ne pouvait en rester là. La Société populaire, dont les membres avaient été sensibles au « germe de division si fortement prononcé par une partie de gens de la campagne contre leurs frères du Bugue », vint réclamer en foule, le lendemain, « des mesures vigoureuses ». Elles étaient d'autant plus urgentes que le 4 nivôse, veille de Noël, était aussi jour de marché.

Il fut donc décidé que le curé serait renvoyé devant Roux-Fazillac, ainsi que les quatre principaux meneurs de l'insurrection de la veille, dont l'arrestation fut décrétée, que « tous les gendarmes et les bons citoyens de cette cité en état de porter les armes » seraient requis de s'armer de suite, et que pour plus de sûreté, on demanderait en renfort aux municipalités de Saint-Avit, Savignac et Saint-Cirq des hommes « tous choisis parmi les bons citoyens de leur commune et dans le nombre de ceux dont le cœur ni l'esprit n'ont reçu aucune impression de fanatisme ».

Ces précautions n'étaient pas inutiles. Au marché du 4 nivôse, la municipalité de Tayac, qui avait été requise de livrer 20 quartons (environ 900 livres) de grains, ne fit rien apporter, ce qui « a dégarni le marché au point de faire appréhender pour la tranquillité publique ». Malgré les forces imposantes 17

(17) Il y eut, pendant deux jours, 150 sans-culottes du Bugue et 67 des communes environnantes ; le 8 nivôse, Roux-Fazillac donna son accord pour qu'ils fussent indemnisés, et son arrêté du 10 frimaire (Arch. dép. Dordogne, 1 L 228) prévoyait en pareil cas une indemnité de 30 sols par jour pour chaque homme. La municipalité la porta à 50 sols par jour et « le procureur de la commune ajoute que ces indemnités seront nécessaire-

qui stationnaient au Bugue, l'ordre ne fut maintenu « qu'avec la plus grande peine ». Encore les citoyens durent-ils une nouvelle fois puiser dans leurs greniers pour alimenter le marché.

L'ordre rétabli, la municipalité procéda le 7 nivôse à une enquête; celle-ci fit apparaître d'autres meneurs, qui eurent d'ailleurs le temps de se soustraire aux recherches de la garde nationale. Quelques autres, hommes et femmes, furent punis de 24 heures de prison. Dans l'ensemble, il n'y avait là rien qui pût faire soupçonner une « nouvelle Vendée »¹⁸. Mais les interrogatoires mirent clairement en évidence l'opposition religieuse entre les habitants des campagnes et ceux du Bugue¹⁹.

A Périgueux, le curé Minard fut rapidement convaincu que le moment était venu pour lui de donner une preuve de civisme. Le 11 nivôse (31 décembre 1793) il fit devant l'Administration du département la déclaration de son abdication²⁰ et, probablement sur l'ordre de Roux-Fazillac, ne revint pas au Bugue²¹.

* * *

Le curé parti, l'église fermée, les cloches descendues, les vases et les ornements envoyés au district et le temps réglé par le nouveau calendrier, la voie est libre pour que « le peuple marche à grands pas vers la philosophie. »²² Mais toutes ces transformations ont bouleversé la vie et les habitudes de l'habitant des campagnes; il importe que celui-ci se rassure au plus

ment supportées par les hommes fanatiques qui avaient peut-être médité une nouvelle Vendée dans ces lieux-ci, et que cette considération devrait même faire augmenter la paye des vrais sans-culottes dont il est si essentiel de maintenir le zèle et l'énergie. »

- (18) Le Comité révolutionnaire de Périgueux ne s'y trompa point. L'interrogatoire des quatre prévenus et du curé, auquel il procéda les 4, 5 et 8 nivôse, confirma les faits contenus dans le procès-verbal de la municipalité, mais « considérant que les motifs qui ont dirigé leur démarche est (*sic*) l'effet de l'erreur où les avaient mis des femmes fanatiques et des malveillants qu'ils n'ont pu découvrir », le Comité les libéra le 13 nivôse (Arch. dép., 12 L 96). Seul le curé fut retenu à Périgueux (*cf.* note 21).
- (19) Dans une discussion qui avait eu lieu le dimanche précédant l'émeute, chez un perruquier du Bugue, « il avait été question du droit que pouvaient avoir les communes d'avoir un prêtre ; quelques-uns dirent que les habitants des campagnes s'assembleraient en masse pour venir réclamer un prêtre pour leur paroisse, ... à quoi le perruquier et un autre jeune homme du Bugue ... répondirent que la campagne n'était pas capable d'en avoir contre la volonté des habitants du Bugue (Arch. dép. Dordogne, 12 L 96, f° 38). Ces derniers sont qualifiés par l'un des prévenus de « f. Hugnots » (Huguenots) : rappel d'autres luttes religieuses qui ont laissé dans la région des souvenirs vivaces.
- (20) Arch. dép. Dordogne, 1 L 164, n° 25.
- (21) La tactique de Roux-Fazillac était d'éloigner de leurs paroisses les curés qui avaient démissionné. Il faisait même appeler auprès de lui ceux dans les paroisses desquels avaient éclaté des troubles religieux. Toutefois, avant son départ pour la Corrèze, il les autorisa à fixer leur résidence où ils voudraient, sous la surveillance des Comités révolutionnaires du district (Arch. dép. Dordogne, 12 L 66). Minard bénéficia de cette mesure le 1^{er} pluviôse et se retira chez lui, dans le district d'Excideuil (Arch. dép. Dordogne, 12 L 96, f° 61).
- (22) Arch. dép. Dordogne, 5 L 33, 9 nivôse an 2.

vite et pour l'aider à oublier l'ancien usage « les fêtes en l'honneur de la raison, les instructions révolutionnaires, occuperont désormais les instants consacrés au repos : de manière qu'il n'aura plus que le temps de crier vive la République et la Montagne. » ²³

Ces fêtes, la municipalité du Bugue les organise aussitôt. De concert avec la Société populaire, elle arrête le 9 nivôse (29 décembre 1793) que la fête de la décade aura lieu le lendemain dans la ci-devant église basse ²⁴ et que la municipalité y assistera en costume, afin de donner « par ses discours et son zèle... le dernier coup de massue au fanatisme. »

Pour cette fête « consacrée à la philosophie et à la raison », la Société populaire avait bien fait les choses :

« Le[s] premier[s] rayons du soleil paraissent à peine que la générale bat dans toute la commune, tous les citoyens prévenus s'empressent de se rendre, ils accourent de toutes parts et bientôt les places publiques sont garnies dans ce beau jour de même qu'à ceux de[s] plus grandes foires. Il se forme des groupes dans tous les coins. Là des membres de la Société prévien[nen]t le peuple, lui expliquent ses droits et ses devoirs; partout ils sont écoutés attentivement et vivement applaudis, l'empire (?) de la raison pouvait renaître et s'accroître sensiblement.

Bientôt, une musique douce et harmonieuse annonce l'arrivée des magistrats et de la Société populaire; tous les citoyens se confondent avec eux, ils se rendent ensemble dans la ci-devant église où des hymnes à la liberté et des chants civiques retentissent de toutes parts; ils sont suivis de la lecture des droits de l'homme et de plusieurs discours patriotiques qui respirent également l'amour ardent de la liberté et de l'égalité et la haine pour les cagots, l'horreur du fanatisme; mille et mille cris de vive la République se succèdent avec une rapidité inconcevable; cependant des commissaires s'occupent de faire dresser des tables dans l'enclos de la ci-devant abbaye, où sont portées plusieurs barriques de vin; là, dès l'heure de midi, sont apportés deux cents mets différents que chaque sans-culotte du Bugue a fait préparer pour être offerts à ses concitoyens, le pain y abonde pour lui (*sic*) être distribué; deux mille citoyens partent de la place publique ou de la ci-devant église, précédés des tambours et de la musique, et se rendent dans cet enclos où chacun reçoit des mains de l'amitié les mets qui lui ont été destinés; l'habitant de la campagne, l'étranger même, y est servi avec le zèle de la

(23) Arch. dép. Dordogne, 5 L 33, 9 nivôse an 2.

(24) L'église St-Sulpice.

plus tendre fraternité, et malgré l'espèce de désordre qui règne toujours dans des fêtes aussi nombreuses, celle-là n'est troublée par aucun accident; les cris de vive la République sont mille fois répétés, plusieurs santés lui sont portées, de même qu'à la Convention montagnarde et au représentant du peuple Roux-Fazillac; la joie règne partout, partout elle se manifeste par des exclamations civiques, partout les citoyens agitent et jettent leurs chapeaux en l'air qu'ils font retentir de leurs cris : vive la liberté, vive l'égalité. La foule se reporte vers la place publique où, à l'entour de l'arbre de la liberté que tour à tour chacun embrasse et serre dans ses bras, est fait un rondeau d'hommes, femmes, filles et enfants, tous chantant des hymnes à la liberté, répétant mille et mille fois les cris de vive la République, vive la Montagne.

L'arrivée du courrier distrair seule cette foule nombreuse qui accourt à la salle de la Société populaire où tous les citoyens se confondent et se pressent pour entendre les nouvelles; la reprise de Toulon est annoncée, mille et mille cris instants d'applaudissement font retentir les voûtes de la salle; on arrête avec peine l'effusion de ce sentiment de joie que conserva un assentiment général en ordonnant un feu de joie, une illumination générale et un bal public auquel assistent presque tous les citoyens; jamais on ne vit des marques de joie aussi universelles, jamais les sans-culottes du Bugue n'eurent de jouissances aussi délicieuses. La nuit les trouva encore, après un banquet civique, dans le sein des plaisirs avec leurs frères des campagnes, desquels ils ne se séparent enfin qu'en se jurant un amour, une union éternelle. » ²⁵

Les décades suivantes n'eurent pas l'éclat de celle du 10 nivôse ²⁶. Toutes se déroulent suivant le même cérémonial : lecture des lois, des nouvelles, des instructions du district ou du Comité révolutionnaire, discours ²⁷ et chants patriotiques, distribution de secours aux indigents et pour clore la fête, bal public. Dans tout cela, les manifestations d'un véritable culte

(25) Accord éphémère avec les « frères des campagnes » : deux jours plus tard, ceux de Limeuil (district de Belvès) refusaient de nouveau d'obéir à une réquisition du district de Montignac et d'apporter leur blé au marché ; une fois encore, « le dévouement des bons citoyens à se réduire au dernier sac de grains » permit seul d'éviter l'émeute.

(26) Outre la fête du 10 nivôse, les registres des délibérations mentionnent les décades des 30 pluviôse, 20 ventôse, 10 et 20 floréal et 20 prairial; la décade du 10 ventôse fut employée à la réparation révolutionnaire des routes, par ordre de Lakanal, et celle du 30 prairial fut consacrée à la célébration de la fête en l'honneur de l'Être suprême.

(27) Dans cette tâche, l'agent national est aidé par François Lajugie, ex-cure de Fouleix (il a abdiqué le 21 ventôse : Arch. dép. Dordogne, 1 L 164, n° 327) ; ainsi, le 10 floréal, celui-ci « a débité un discours patriotique et très analogue aux circonstances ».

sont rares. On y honore sans doute la Raison, mais de façon abstraite ²⁸ dans les instructions morales et civiques que Roux-Fazillac a fait répandre à profusion dans tout le département ²⁹. Sans doute aussi, le 10 floréal (29 avril 1794), « l'agent national a fait lecture de la prière universelle et chanté l'hymne à la divinité. » Il y a là tout au plus un vague déisme, qui s'accorde d'ailleurs fort bien avec les recommandations de l'agent national Limoges : « Consolez le peuple sur sa religion, dites-lui que le prêtre n'a jamais été la religion et qu'on peut très bien adorer l'auteur de la nature d'une manière qui lui sera agréable en lui offrant l'hommage d'un cœur pur. » ³⁰ Qui, d'ailleurs, en dehors d'une minorité de bourgeois du Bugue, pouvait saisir le sens des textes de Fouilhoux, même si, probablement, l'agent national prenait la précaution d'en faire la lecture en patois ?

Malgré les réjouissances qui la terminent, la décade reste décente, sérieuse, froide même, et partant assez ennuyeuse; elle n'offre rien qui puisse susciter l'enthousiasme des paysans, moins encore leur faire oublier les cérémonies du culte catholique, dont ils rencontrent encore à chaque pas les « signes fanatiques ».

L'arrêté de Roux-Fazillac du 10 frimaire (30 novembre 1793) ³¹ a bien chargé les Comités révolutionnaires du soin de faire disparaître ces marques de l'ancien ordre de choses, mais les municipalités apportent tant de lenteur et de mauvaise volonté à cette opération, que le Comité révolutionnaire de Montignac doit plusieurs fois rappeler à l'ordre celles de son arrondissement, et les inviter « à faire disparaître de leur territoire tous les signes de superstition telle (*sic*) que les croix et les sonneries des cloches pour faits de religion. » ³².

Au Bugue, l'exécution de cette mesure provoqua quelques

(28) Il ne semble pas qu'il y ait eu, comme en d'autres endroits, de parodies des cérémonies catholiques, ni même de représentation de la déesse Raison par quelque jeune et jolie Buguoise.

(29) Il s'agit des instructions rédigées par Charles Fouilhoux et lues à Périgueux pour les décades des 10 et 20 nivôse (Arch. dép. Dordogne, *Recueil Lasfau*, n° 157 et 158). Envoyant la première d'entre elles au directoire du district de Montignac, Roux-Fazillac écrivait : « Je vous envoie une instruction morale et civique que vous devez répandre dans chaque commune rurale pour être lue et même distribuée en remplacement des instructions ci-devant ecclésiastiques et catholiques ; faites en sorte que ces lectures, confiées à des voix fortes et en état de les sentir, soient faites avec autant de soins que d'appareil, et que tous les cultivateurs puissent les entendre comme un préservatif contre le fanatisme. » (Arch. dép. Dordogne, 5 L. 61. 17 nivôse an 2).

Le 30 pluviôse, on fait également lecture des « préceptes de la Raison » (il s'agit vraisemblablement des 25 Préceptes de la Raison, envoyés de Bordeaux par Yzabeau et Tallien, dont on trouve la transcription dans Arch. dép. Dordogne, 1 L. 164, n° 100).

(30) Arch. dép. Dordogne, 5 L. 32. Compte rendu du 29 pluviôse an 2.

(31) Arch. dép. Dordogne, 1 L. 228.

(32) Arch. dép. Dordogne, 12 L. 53. 22 nivôse an 2.

troubles, d'ailleurs sans gravité ³³. Néanmoins, l'Administration du district, inquiète de la « fermentation qui règne dans la commune du Bugue au sujet de la destruction des ci-devant autels des églises », en profite pour adopter une vibrante adresse de l'agent national Limoges et arrête que « pour réchauffer l'esprit public et le porter à la hauteur des circonstances, des commissaires seront nommés dans chaque canton pour prêcher le républicanisme, l'amour de l'humanité, la haine de la tyrannie et de la superstition. Les commissaires chargés de cette mission civique parcourront les différentes communes les jours de décade. Ils expliqueront au peuple les préceptes de la Raison et de la justice, ils prendront toutes les informations sur les individus et dénonceront au Comité révolutionnaire les fanatiques, malveillants et hypocrites qui pourraient troubler la tranquillité des communes. » ³⁴. Pour le canton du Bugue, ces commissaires étaient l'agent national Archambeau et l'officier municipal Des-salles.

« Il est essentiel, écrivait le même jour le Comité révolutionnaire de Montignac à la municipalité du Bugue, dans un sévère rappel à l'ordre, de faire disparaître de tous les temples ci-devant catholiques, toutes les matières de la superstition qui peuvent rappeler au peuple l'idée de son ancien esclavage et le Comité, qui a été surpris de ce retard de votre part vous rappelle que tous les objets du culte comme *Autels et Marottes*, doivent disparaître sous vingt et quatre heures du temple fanatique qui dans ces moments est sans doute devenu celui de la Raison. » ³⁵

Si cette mesure fut exécutée au Bugue avec une célérité qui n'excluait ni la prudence ni le souci de l'économie ³⁶, le zèle des

(33) Lacoste, commissaire envoyé au Bugue par le Comité révolutionnaire, concluait, le 5 ventôse, « qu'il s'était fait quelque motion de messes dans un cabaret, par quelques ivrognes, mais qu'il n'y a eu ni n'a été projeté dans la commune du Bugue aucune insurrection » (Arch. dép. Dordogne, 12 L 66).

(34) Arch. dép. Dordogne, 5 L 17. 24 pluviôse an 2. Ces commissaires étaient en outre chargés de faire transporter au district « tous les ornements et ustensiles d'or, d'argent, de vermeil et cuivre qui peuvent se trouver encore dans les églises abandonnées » et de faire « disparaître tous les signes de la superstition et tous les rétables et autels qui subsistent. »

(35) Lettre transcrite le 27 pluviôse sur le registre municipal.

(36) Le 29 pluviôse, les officiers municipaux répondent au Comité révolutionnaire : « La municipalité a fait disparaître de nos ci-devant églises paroissiales tous les autels, confessionnaux, images marottes, statues et généralement toutes les marques du fanatisme. Il ne reste ici que l'autel de la ci-devant abbaye, qui appartient à l'acquéreur, qui est dans ce moment en réclusion à Périgueux... nous n'avons osé prendre sur nous la destruction de cet autel qui est superbement sculpté avec des pyramides, qui pourrait servir pour tout autre objet... Nous attendons des nouveaux ordres pour cela, ainsi que pour la démolition des chaires de mensonge qui pourraient devenir des chaires de vérités. » (Arch. dép. Dordogne, 12 L 60). A son passage au Bugue, le commissaire du Comité révolutionnaire Lacoste (cf. note 33) ordonna la démolition de l'autel de l'abbaye « en conservant cependant les quatre colonnes qui le sou-

autres communes à suivre la même voie était singulièrement tiède, au point d'obliger, le 6 floréal (25 avril 1794), le Comité de surveillance du Bugue à envoyer ses membres en « tournées civiques » dans le canton, pour vérifier si les croix avaient été arrachées et « prévenir l'habitant de la campagne contre les suggestions de la malveillance au sujet de la disette des grains. »³⁷

Les difficultés provoquées par la crise des subsistances compliquaient en effet la tâche des municipalités pour le maintien de l'ordre. Roux-Fazillac avait mis sous la responsabilité des administrations de district les émeutes et les troubles religieux³⁸ et cette responsabilité leur paraissait bien lourde : l'agent national du district de Montignac s'empressa d'y associer les municipalités³⁹. Les autorités du Bugue, où le manque de subsistances et les irrégularités d'approvisionnement du marché provoquaient fréquemment des troubles, pouvaient craindre de voir quelques individus profiter de ces occasions pour détourner l'émeute de son but initial et exiger la réouverture de l'église ou le retour du curé. Toute émeute ayant pour origine le défaut de subsistances était une émeute religieuse en puissance, et l'exemple des communes voisines montrait amplement que ces craintes n'étaient pas vaines⁴⁰.

Au surplus, les ennemis du nouvel ordre de choses ne manquaient ni de prétextes ni d'occasions pour s'opposer à l'action des municipalités. Il existait en effet une cause permanente de trouble : les ci-devant dimanches et fêtes, que la plupart conti-

tiennent, qui, supérieurement sculptées, peuvent valoir de l'argent ou servir à l'embellissement d'un autel patriotique à une fédération (Arch. dép. Dordogne, 12 L 66).

(37) Arch. dép. Dordogne, 12 L 17.

(38) Arch. dép. Dordogne, 5 L 61. Il s'agit d'une copie incomplète de la lettre adressée par Roux-Fazillac, le 17 nivôse, au directoire du district de Montignac ; le texte peut être complété par la transcription, également incomplète, d'une lettre identique envoyée le 19 nivôse au directoire du district de Belvès (Arch. dép. Dordogne, 2 L 17, f° 315).

(39) « Si cet arrêté pouvait être pris à la lettre, ... il serait trop rigoureux ; car il n'est pas possible que nous soyons responsables des insurrections qui se déclareront loin de nous... Déjà pour préparer les municipalités et les disposer à agir révolutionnairement, je leur ai écrit circulairement pour leur déclarer que l'ad [ministrati] on les associait à sa responsabilité et que c'était à elle (*sic*) qui exerçait une influence directe sur le peuple à répondre de sa conduite dans les circonstances où nous sommes. » (Arch. dép. Dordogne, 5 L 33, compte rendu du 19 nivôse). (Cette circulaire aux municipalités, du 19 nivôse, est transcrite dans Arch. dép. Dordogne, 5 L 36).

(40) Dans son compte rendu du 29 pluviôse an 2 au Comité de Sûreté générale, Limoges déclare que le mauvais effet des fausses nouvelles répandues contre la décade, « a éclaté dans trois communes à l'occasion d'une réquisition de subsistances. Pendant le trouble, on a entendu parler de prétextes ». (Arch. dép. Dordogne, 5 L 33).

nuaient à observer ⁴¹. Il fallait bien se rendre à l'évidence : le changement de calendrier avait peut-être « été vivement senti et adopté avec enthousiasme par ceux qui sont à portée de calculer en politique l'heureuse influence qu'il peut avoir sur l'esprit public » ⁴², mais les dimanches et les fêtes catholiques rythmaient encore, comme ils le faisaient depuis des siècles, la vie et les travaux des paysans ; changer ce rythme eut demandé plusieurs générations, en période de paix ; l'effet immédiat que le gouvernement en attendait contre ses ennemis de l'intérieur ne pouvait être atteint en quelques mois.

Sans souci de la décade, les cultivateurs préféraient chômer les anciens jours de dimanche. Au mieux, ils chômaient à la fois le décadi et le dimanche, ce qui, dans un moment où les levées de volontaires avaient déjà enlevé beaucoup de travailleurs aux campagnes, risquait de compromettre les prochaines récoltes ⁴³.

La municipalité du Bugue faisait ce qu'elle pouvait pour faire observer la décade et considérer le dimanche comme un jour ordinaire ⁴⁴. Mais les opposants parcouraient la campagne, menaçant et maltraitant ceux qui osaient travailler le dimanche ⁴⁵. Ouverte ou sourde, l'opposition au nouvel ordre de choses saisissait toutes les occasions.

Lakanal avait ordonné pour les 9, 10 et 11 ventôse une réparation révolutionnaire des routes : cette immense kermesse qui tint pendant trois jours toutes les populations, administrations en tête, sur les routes de la Dordogne, devait se clore par une fête de l'Amitié ; aussitôt « les malveillants firent courir le bruit que puisque le Représentant avait fait travailler le jour de la

(41) Les comptes décadaires de Limoges au Comité de Sécurité générale sont, sur ce point, très révélateurs (Arch. dép. Dordogne, 5 L. 33).

(42) Arch. dép. Dordogne, 5 L. 17, 5 pluviôse an 2.

(43) Limoges demanda, le 27 ventôse (17 mars 1794), à la Société populaire de Montignac de placer ce problème à son ordre du jour : « l'exemple que donnent aux campagnes quelques individus de cette commune en travaillant les jours de Décade et chômant ceux appelés Dimanche par les bigots s'oppose singulièrement aux progrès des lumières et porte un tort infini à l'agriculture. Ceux qui chôment le Dimanche chôment également la Décade, et voilà un jour arraché à l'agriculture. » (Arch. dép. Dordogne, 5 L. 36, n° 139).

(44) Ainsi, elle arrête que l'enclos de la ci-devant abbaye sera labouré le dimanche 26 ventôse par 12 bouviers, à peine de 10 livres d'amende en cas de refus.

(45) Le 19 pluviôse (7 février 1794) l'agent national rapporte à la municipalité que « le fils de Beneylou, du village de Cumon, a été trouver le bordier du citoyen Germillan (Germillan était alors le président de la Société populaire du Bugue ; il est probable que le bordier ne travaillait pas le dimanche de sa propre initiative) et lui a dit qu'il avait appris qu'il avait labouré et travaillé un jour de dimanche, que trois ou quatre de ses camarades et lui avaient pensé venir pour le battre et pour lui couper les jules (jules : courroies qui lient le joug aux cornes des boeufs) de ses boeufs ; qu'il était un f. aristocrate et que s'il s'avisait de travailler à l'avenir les jours de fêtes et dimanches, il serait corrigé de la bonne façon. »

décade, on devait augurer qu'il n'y aurait plus de décade et qu'on ne fêterait que le dimanche ». Pour effacer cette mauvaise impression, l'agent national du Bugue dut requérir que la décade suivante, le 20 ventôse (10 mars 1794), fût célébrée avec solennité et qu'on plantât « devant la porte de la maison commune un ormeau qui sera appelé le mai de l'amitié et de l'égalité. »

A la décade du 20 floréal (9 mai 1794), l'agent national fit la lecture « des instructions du comité révolutionnaire et de l'agent national du district de Montignac concernant la célébration des décades et afin d'inviter le peuple à travailler les fêtes et dimanches » mais il devait aussitôt reconnaître que, malgré ses efforts personnels, « l'ancienne habitude de fanatisme prévaut, notamment chez les femmes qui affectent de faire cuire le fournier public les jours des décades de préférence et ne cuisent jamais les samedis et dimanches ; pour obvier à ces abus prémédités malicieusement » il est « fait défense aux fermiers et au fournier du four public de faire cuire dans leurs fours aucune espèce de pain le jour des décades, à l'exception de celles qui se trouveraient la veille des grandes foires ci-devant royales ⁴⁶ où le pain pourrait manquer. »

Pour la municipalité, la célébration de la décade devint sans doute une opération de routine, dont il n'est pas toujours fait mention sur les registres ; celle du 20 prairial (8 juin 1794) eut lieu « comme à l'ordinaire ». C'était pourtant le jour consacré à la fête en l'honneur de l'Être suprême ; mais « la municipalité a été surchargée par la multiplicité d'affaires qui ont empêché de faire les préparatifs de la fête à l'éternel » car, pour cette cérémonie solennelle, les commissaires de la Société populaire voulaient faire construire « une charpente portée représentant une montagne, qui servirait à être transportée où besoin sera pour la célébration de toutes les fêtes de l'année. » On remit donc à la décade suivante cette cérémonie dont Archambeau transcrivit le plan sur les registres.

« La municipalité ayant remis la fête de l'être suprême au 30 prairial dernier, à cause des préparatifs et des dépenses considérables, tant pour les réparations du temple, que pour la

(46) Sous l'ancien régime, les foires royales avaient lieu au Bugue les 7 janvier, 25 février, 25 avril, 24-25 août et 29 septembre (L. Dessalles, *Histoire du Bugue*, Périgueux, 1858, p. 111). L'administration du district décida le 5 pluviôse que les jours de foire et de marché seraient déterminés d'après le calendrier républicain ; et comme « les foires et les marchés servent encore de régulateurs pour calculer le temps d'après les règles anciennes, et que par conséquent le fanatisme trouve son compte à ce calcul », elle arrêta provisoirement les nouvelles dates le 25 prairial. Pour le Bugue, les grandes foires furent fixées aux 18 nivôse, 8 ventôse, 6 floréal, 9 fructidor et 9 vendémiaire, ce qui, pour 1794, correspondait aux 7 janvier, 26 février, 25 avril, 26 août et 30 septembre (Arch. dép. Dordogne, 5 L 17).

construction d'une charpente portative au besoin, représentant une montagne couverte de bruyère, genièvre, fougère et arbrisseaux ; un château portant tous les signes de la féodalité pour être embrasé et consummé par les flammes, une chaumière derrière le château, habitée par des bons républicains vertueux, qui sortiront de sous le chaume et seront accueillis et honorés par leurs frères ; un obélisque garni de cyprès et d'une guirlande où seront inscrits les noms des défenseurs de la patrie qui sont morts en combattant pour notre liberté ; devant l'obélisque, une mère éplorée chantant des hymnes mélodieux et plaintifs, accompagnée d'un père qui fait chorus, dont les accents touchants arracheront des larmes de joie ⁴⁷ et feront émouvoir le cœur des spectateurs ; trente six jeunes filles habillées de blanc, avec des guirlandes, un faisceau à la main où seront inscrits sur un cœur placé à la cime les noms des trente six vertus qu'elles représenteront ; trente six bergers avec leurs houlettes garnies de rubans et bouquets formeront l'autre colonne ; et viendra ensuite douze jeunes enfants habillés de blanc avec des corbeilles garnies de fleurs, qui seront parsemées sur l'autel de l'être suprême au moment où les 36 vertus prêteront le serment devant l'autel ; les pères et mères se trouveront devant leurs portes avec leurs enfants, c'est-à-dire les pères avec leurs fils et les mères avec leurs filles, qu'ils conduiront à la place de la réunion, dite de Lafouge, où tout le cortège s'assemblera ; là se réuniront tous les corps constitués, la municipalité, le bureau de paix, le Comité de surveillance, la garde nationale et la Société populaire, au son des instruments, chacun rangé par ordre et distingués par leurs costumes et leurs drapeaux ; en avant, à la tête du cortège, seront placées à la colonne gauche cent femmes vêtues de blanc, tenant à la main des épis et des branches de fleurs et de fruits ; et à la colonne droite, cent agriculteurs portant des faux, des bèches, des pelles, des rateaux et autres instruments d'agriculture ; tout ce cortège se rendra sur deux colonnes et à pas lents en chantant des hymnes en l'honneur de l'être suprême et de nos défenseurs, à la place de la montagne, où tous les corps constitués et les parents des défenseurs prendront place sur la dite montagne, où l'on fera des lectures et des discours analogues à la fête, et de là on se rendra au temple pour prier l'être suprême de bénir nos travaux et nous favoriser pour vaincre tous nos ennemis ; la fête sera terminée par un bal civique. La dite fête a été exécutée avec plus d'ordre et de pompe qu'elle n'a été ordonnée ; un peuple immense des communes circonvoi-

(47) Ces deux derniers mots rajoutés.

sines ont (*sic*) assisté à la célébration avec recueillement et enthousiasme. Honneur à l'être suprême, vive la Montagne ».

Inspirée du plan présenté par David à la Convention ⁴⁸, cette fête connut sans doute un légitime succès auprès des habitants du Bugue et des environs. Elle devait être pourtant sans lendemain ; le registre n'a pas conservé la trace des cérémonies qui durent avoir lieu, au moins pendant quelque temps encore, les jours de décade. Mais dans le district de Montignac comme ailleurs, ces fêtes décadaires étaient de moins en moins suivies ; le constater par un procès-verbal eût été aussi inutile que dangereux.

*
**

Dans ces cérémonies, telles que nous les rapportent les registres municipaux, le culte de la Raison apparaît, au Bugue, sous un double aspect : religieux et patriotique ⁴⁹.

Religieux d'abord en ce qu'il tend à substituer au dogme catholique un nouveau dogme s'appuyant sur la seule raison. C'est l'aspect le moins visible, et qui semble d'ailleurs fort peu préoccuper les officiers municipaux ou les membres de la Société populaire du Bugue ; si l'on peut déceler dans leurs fêtes décadaires les traces d'un culte, il s'adresse plus à la Loi qu'à la Raison. En cela ils ne faisaient d'ailleurs que suivre les instructions transmises par l'agent national Limoges pour qui ces changements étaient avant tout une mesure politique, et qui mettait constamment l'accent sur l'élimination des prêtres et du culte catholique plutôt que sur le développement d'un autre culte. Le retour au dogme catholique amorcé par Robespierre dans le culte de l'Être suprême n'apparaît pas dans la fête du 30 prairial ; à cet égard, il est assez remarquable que les commissaires de la Société populaire, lorsqu'ils se sont inspirés, comme c'est probable, du plan de David, en aient éliminé la partie religieuse (le triomphe de la Sagesse sur l'Athéisme).

Dans ces conditions, le culte de la Raison ne pouvait être qu'une construction abstraite, sèche et froide, sans aucune prise sur les habitants des campagnes ; ceux-ci restaient dans l'ensemble très attachés au culte catholique et à leurs curés ; ces derniers, certes, avaient été éliminés par une campagne d'abdications qui visait à faire disparaître leur influence autant par le ridicule que par la force, mais « l'habitude des cérémonies reli-

(48) On trouvera le texte de ce plan dans J. Guillaume, *Procès verbaux du Comité d'Instruction publique de la Convention nationale*, Paris, 1901, t. 4, p. 347. Il avait été imprimé à la suite du rapport de Robespierre du 18 floréal et envoyé à toutes les communes, armées et sociétés populaires.

(49) Cf. A. Aulard, *Le culte de la Raison et le culte de l'Être suprême*, Paris, 1892, chap. 14 et 32.

gieuses faisait gémir quelques individus de l'abandon de tous les cultes »⁵⁰, et surtout l'adaptation au rythme de vie imposé par le calendrier républicain était pour la plupart un obstacle insurmontable.

Si le culte de la Raison rencontra un assentiment populaire, ce fut seulement sous sa forme patriotique. A un moment où le pays était attaqué de l'extérieur comme de l'intérieur, il réalisa l'union des patriotes contre leurs ennemis communs. Culte de circonstances, il était alors plus ou moins bien soutenu par les autorités, non sans arrière-pensées chez les plus conscientes d'entre elles, comme en témoigne la correspondance de l'agent national Limoges. Dans une période où ces autorités éprouvaient des difficultés presque insurmontables pour procurer du pain à leurs administrés, certaines devaient être encore très heureuses de pouvoir leur offrir des fêtes : si ces cérémonies ne purent faire oublier celles du culte catholique, leur rôle dans le maintien d'une paix sociale relative entre les habitants du Bugue et ceux des campagnes environnantes, tout au long de l'an 2, ne doit pas être sous-estimé.

Mais en éloignant le danger, les victoires françaises de l'été de 1794 enlevaient à ce culte patriotique son appui et presque sa raison d'être. Les lois des 3 ventôse et 11 prairial an 3 (21 février et 30 mai 1795), qui rendaient de nouveau possible la célébration des cérémonies de tous les cultes officialisèrent l'échec de celui de la Raison.

Michel GOLFIER.

(50) Arch. dép. Dordogne, 5 L 33, 1^{er} prairial an 2.

LA LÉGENDE DE SAINT FRONTAISE DE PÉRIGUEUX

Dans la première notice du *Fragmentum de Petragoricensibus episcopis*¹ on lit qu'au temps de Frofier, évêque de 977 à 991, le corps de saint Frontaise, martyr, fut révélé dans une vision à un pieux chanoine de l'église de Périgueux ; le lieu où il reposait était totalement ignoré à cause des fréquents déplacements dus aux guerres².

Laissant de côté notre opinion personnelle sur le merveilleux ou le miraculeux, il convient d'étudier de près le fait qui nous est proposé. Qui est saint Frontaise ? Les deux premières *Vitae* de saint Front, rédigées l'une avant l'an 800, l'autre entre 969 et 992, l'ignorent totalement³. Seule la *Vita* écrite à la fin du XI^e siècle par le pseudo-Sebalde et les *Vitae* tributaires de celle-ci mentionnent ce personnage comme un compagnon de saint Front⁴.

Or, si l'on en croit le *Fragmentum*, il existait à Périgueux une tradition concernant un Frontaise, tradition antérieure au moins à la rédaction de la seconde *Vita*. Celle-ci n'en parle pas cependant. Dans ce cas l'argument du silence est loin d'être favorable car le rédacteur, payé par le clergé périgourdin à cet effet, aurait eu tout intérêt à relever toutes les gloires périgourdines⁵.

On ne peut pas non plus invoquer une tradition ancienne de culte. Sans doute un corps dit de saint Frontaise fut-il vénéré. Une chapelle Saint-Frontaise existait au XVI^e siècle à la collégiale Saint-Front et l'inventaire du trésor mentionne en 1552

- (1) *Fragmentum de Petragoricensibus episcopis seu Epitome gestorum quorundam Ecclesiae Petragoricensis praesulum*, édité pour la première fois par Labbé dans sa *Novi bibliotheca manuscriptorum librorum*, t. II, p. 737-740, d'après deux manuscrits dont l'un était conservé par les chapelains de Saint-Antoine dans la collégiale Saint-Front de Périgueux.
- (2) ... *tempore hujus corpus S. Frontasii martyris per visionem revelatum est cuidam viro religioso ejusdem Ecclesiae canonico : locus tamen in quo jacebat propter guerrarum frequentes discursus penitus ignorabatur.*
- (3) M. COENS, *La Vie ancienne de S. Front de Périgueux* et *La Scriptura de S. Fronto nova* attribuée au chorévêque Gauzbert, in « *Analecta Bollandiana* », t. XLVIII et LXXV, Bruxelles, 1949 et 1957.
- (4) Si l'on veut connaître l'aboutissement de la légende de saint Frontaise il suffit de se reporter à A.B. Pergot, *Vie de St Front apôtre*, Périgueux, 1861.
- (5) Sur le chorévêque limousin Gauzbert, auteur de la seconde *Vita* et sur l'esprit de cette rédaction, cf. M. COENS, *La Scriptura...* Une rivalité s'était élevée à cette époque entre les clergés limousin et périgourdin au sujet de l'apostolicité de leurs saints respectifs. Il est à relever que Gauzbert vivait à la même époque que celle de la révélation du corps de Frontaise, mais il est possible, si l'on admet l'authenticité de celle-ci, qu'il soit décédé quelques années auparavant.

une « chasse de Mons. Saint-Frontays ». Une église du même nom, sise hors les murs, recevait annuellement le chapitre qui y venait solennellement la veille de la fête du saint. De même, au XIV^e siècle se rendait-on chaque année en procession à la fontaine Saint-Frontaise ⁶. Le bréviaire périgourdin de 1541 et l'*Ordo* de 1548 portent sa fête au mois d'avril ; de même le missel de 1541 ⁷. Mais, comme on le voit, ces documents ne nous permettent pas de remonter très loin dans le temps ; l'hiatus est trop grand entre la date du récit du *Fragmentum* et celle de leur témoignage ; ils sont tous postérieurs à la *Vita* du pseudo-Sebalde.

On se trouve donc en présence de plusieurs hypothèses. Dans la première il aurait existé à Périgueux une tradition d'un personnage nommé Frontaise ; son corps aurait été vénéré. On sait que lors des incursions des gens du Nord — appelés indistinctement Normands — de nombreuses reliques furent mises à l'abri dans des cachettes généralement aménagées sous les autels des églises importantes ou en des lieux fortifiés ⁸. On sait aussi que le souvenir de ces incursions et des pillages des Normands resta vivace dans la mémoire des gens. C'est ainsi que Pierre de Saint-Astier, évêque de Périgueux, jugea bon, en 1261, de visiter le sépulcre de saint Front pour s'assurer de la présence du corps, car les Périgourdiens croyaient alors qu'il avait jadis été profané par les Normands ⁹. Nous ne sommes donc pas étonnés que, par suite des déplacements ¹⁰ fréquents dus aux guerres, comme le dit le rédacteur du *Fragmentum*, le lieu où reposait le corps de saint Frontaise soit tombé dans l'oubli. Cet emplacement fut révélé à un pieux chanoine dans une vision. Les faits de ce genre sont très fréquents au Moyen Age. N'est-ce pas à la suite d'une révélation que Chronope, évêque de Périgueux, transféra les restes de saint Front dans une nouvelle église bâtie par ses soins ? On vénéra donc à nouveau un corps dit de saint Frontaise. Au siècle suivant, le pseudo-Sebal-

(6) Sur le corps de saint Frontaise, cf. J. Roux, *La basilique Saint-Front de Périgueux*, Périgueux, 1920, p. 316-318.

(7) La date de la fête de saint Frontaise a changé au cours des siècles. Elle se célébrait généralement en avril, mais fut parfois bloquée avec celle des autres compagnons de saint Front.

(8) Cf. *Chronique dite de Turpin*, interpolée sous le titre *Tote listoire* et étudiée par E. Darley, *Fragments d'anciennes chroniques d'Aquitaine*, Bordeaux, 1906.

(9) On peut trouver un récit de l'invention du corps de saint Front en 1261 dans J. ROUX, *op. cit.*, p. 298-301.

(10) Le terme « *discursus* » du *Fragmentum* cité plus haut est ambigu. Doit-on le traduire par « incursions » et le rattacher aux Normands ; doit-on le traduire par « déplacements » et le rattacher au corps de saint Frontaise ; doit-on le rattacher aux déplacements des Périgourdiens qui, par suite de décès successifs, auraient perdu le souvenir de la sépulture ? Le résultat est le même.

de, écrivant une *Vita de* saint Front pleine de merveilleux et soucieux de rattacher à la « geste » de son héros toutes les traditions locales par un procédé fréquent à l'époque tant dans la littérature profane que dans l'hagiographie, fit de Frontaise un compagnon de l'apôtre du Périgord.

Dans la deuxième hypothèse, la légende de saint Frontaise et la vénération de son corps auraient pris naissance entre la rédaction de la *Vita* du X^e et celle du XI^e siècle. Afin de leur donner plus de crédit on aurait alors attribué à un chanoine de Frozier la révélation de son corps. Le *Fragmentum* dont nous ne connaissons qu'une copie tardive aurait donc été interpolé à cette époque. Le procédé est loin de nous étonner. En effet, ce document a été largement remanié au cours des siècles et renferme, de ce fait, de nombreuses erreurs¹¹. L'auteur de la *Vita* du XI^e siècle n'attribue-t-il pas frauduleusement sa rédaction à l'évêque Sebalde qui vécut un siècle plus tôt ? Ne prête-t-il pas de même à Anian et Chronope les premiers récits concernant saint Front ?

Il est loisible de préférer l'une à l'autre hypothèse. En tout état de cause elles n'apportent, ni l'une ni l'autre, de preuve à l'authenticité du saint. Dans les deux cas le rattachement au XI^e siècle d'un Frontaise à la légende de saint Front est patent. On ne peut donc l'admettre comme compagnon de celui-ci pas plus que l'on ne peut admettre Anian, Silain, Séverin ou Severien pour les mêmes raisons. Et suivant les récentes instructions liturgiques ils ne peuvent être maintenus honnêtement dans le Propre diocésain de Périgueux. Il faut donc conserver leur légende comme le souvenir d'un temps où la dévotion mal éclairée avait le pas sur la vérité historique.

L. GRILLON.

(11) J. ROUX, *op. cit.*, p. 289 - 298, s'attache avec beaucoup de pénétration à élucider les erreurs du *Fragmentum* qui aurait, d'après lui, été composé en 1182.

Inventaire des effets d'un chirurgien de Périgueux en 1671

Les minutes de Chartroule, notaire à Périgueux, contiennent un curieux inventaire du 1^{er} avril 1671 ¹ dressé après le décès de Joseph Fournier, médecin et chirurgien, à la requête de sa veuve, Jeanne Pinaud. Le défunt habitait la maison de François Joseph de Tricard, seigneur de Rognac, maison dont on ignore l'emplacement exact mais qui devait se trouver sur la paroisse Saint-Front puisque Fournier, après une longue maladie, y mourut le 6 février; il fut enterré le jour suivant en la chapelle du Saint-Esprit ².

L'inventaire, qui fut établi en présence de Pierre de Monférier, praticien, et d'Antoine Charrière, clerc, puis contresigné par le maire de Périgueux, M. de Montagut, nous renseigne sur le matériel chirurgical qu'utilisait Joseph Fournier et sur sa bibliothèque professionnelle.

Les instruments dont disposait le défunt se trouvaient placés dans une « salle haute » où il couchait et dans un petit cabinet à proximité. En voici la nomenclature, à vrai dire assez brève : une scie manchée « de baine » (d'ébène ?) propre à couper les membres ; un étui garni de quatre agarics d'argent ; un autre étui propre à porter à la poche, garni de huit pièces et d'une paire de ciseaux, le tout servant à l'art de la chirurgie ; trois autres petits étuis garnis de 14 lancettes pour saigner ; deux autres étuis garnis de seringues, pour les plaies; un autre étui garni d'un rasoir et d'une paire de ciseaux ; un autre étui garni de deux rasoirs pour la chirurgie ; une grande chaire servant aux malades, garnie de « raze » verte et sangles, « les bras d'icelle s'allongeant » ; enfin, dans le cabinet, quinze outils de fer ou d'acier, le tout propre à l'art de la chirurgie.

Quant à la bibliothèque de Fournier, tout entière conservée dans le cabinet en haut de la maison, elle se composait d'une soixantaine d'ouvrages de médecine, de chirurgie et de sciences diverses et de 18 volumes de culture générale (histoire, philosophie, littérature, religion). On note, dans la catégorie des livres professionnels ³, un seul auteur de l'antiquité, Hippocrate ; ni

(1) Arch. dép. Dordogne, 3 E 1495.

(2) Arch. comm. Périgueux, 6G 67.

(3) Je n'ai cherché à identifier que les auteurs les plus connus, les noms propres sont fréquemment estropiés dans l'inventaire. Voir André HAHN, Paule DUMAITRE et Janine SAMION-CONTET, *Histoire de la médecine et du livre médical...* (Paris, Perrin, 1962).

Galien ni Avicenne ne figurent parmi les titres inventoriés. Le XIV^e siècle est représenté par Guy de Chauliac, le XV^e par Valece de Tarente et Bartholomé Montagnana. D'importants auteurs du XVI^e siècle, sauf toutefois Paracelse, le père de la médecine hermétique, étaient connus de Joseph Fournier : Ambroise Paré, Jérôme Fabricce, Jean Tagault et Léonard Botallus. Le XVII^e siècle est évidemment le mieux représenté avec des œuvres de Caspar et Thomas Bartholin, de l'anatomiste Jean Riolan, de Guillaume Fabricce et de Jean Béguin. On remarque aussi un livre de Louise Bourgeois, sage-femme d'expérience qui s'était distinguée au chevet de Marie de Médicis, ainsi que le « Traité de la méthode du sieur Duhamel » traduit par Jean Charon de Saint-Senaec et publié à Périgueux, chez Dalvy, en 1661⁴. Aucune mention, par contre, de spécialistes renommés comme William Harvey, qui découvrit la circulation du sang en 1613, ou Guy Patin, qui, il est vrai, ne publia qu'en 1692 ses premières « Lettres choisies ».

Telles sont les informations que fournit notre document. D'autres recherches permettraient sans doute de découvrir des inventaires analogues et de voir, par comparaison, quels pouvaient être les instruments de travail (outils ou livres de bibliothèque) des chirurgiens de Périgueux à la fin du XVII^e siècle. On ignore à peu près tout, du reste, de l'organisation corporative de ces chirurgiens et du nombre de ceux qui exerçaient en ville ; leur communauté n'existait pas encore en 1696, ce qui laisse supposer qu'ils n'étaient que quelques-uns⁵.

Noël BECQUART.

(4) Cet ouvrage est cité par la *Bibliographie générale du Périgord*, t. I, p. 123.
 (5) D' Charles LAFON, *Notes sur l'histoire de la médecine périgourdine*, dans *R.S.H.A.P.*, t. LXVII (1940), p. 451, note 1. — D'après les minutes de Roubert et de Paliot, notaires à Périgueux (Arch. dép. Dordogne, 3 E 1465 et 1937), il y avait au moins quatorze médecins ou chirurgiens dans la ville en 1671 : François Boucher, Antoine Bouilhet, Michel Bruneau, Pierre Bruneau, Pierre Dumas, Antoine Eyraud, Bertrand Fournier, Pierre Fournier, Sicaire Fournier, Jean Lafargué, Louis Mamont, Pierre Monrein, Jean Parel, Hélié Raynaud.

PIECE JUSTIFICATIVE

(f^{os} 6 à 8 de l'inventaire)

N.B. — On a restitué l'orthographe moderne, sauf pour les noms propres, et identifié quelques-uns de ceux-ci entre parenthèses.

- « ... Premièrement le manuel des médecins et des aphorismes d'Hippocrate.
- Plus le traité des blessures et plaies faites par armes à feu.
- Plus le traité de la nature et usage du suc pancréatique.
- Plus le trésor de Adriant Minsy, médecin allemand.
- Plus Thomas Bartelin, médecin (*sic* pour Bartholin).
- Plus la pratique médicinale de Daniel Sepverte.
- Plus les formules des remèdes internes et externes.
- Plus questions nouvelles sur la sanguification... du sang du s^r de Bolader.
- Plus la pratique de Lazare Riverdus en deux tomes.
- Plus le traité de la chimie de Christophe Clazel.
- Plus le traité de l'immortalité de l'âme raisonnable par le s^r de Morigny.
- Plus autre traité de la chimie en deux tomes, composé par Lefebvre.
- Plus le traité de Jean Escrodéry, docteur en médecine.
- Plus les œuvres de M. François Thevin, chirurgien ordinaire du roi.
- Plus un tome des Vies de Plutarque.
- Plus l'institution anatomique de Castar (*sic* pour Caspar) Bartholin.
- Plus la chirurgie de M. Jean Talaut (*sic* pour Tagault), Joubert Valentin, médecin en Dauphiné.
- Plus la pratique médicinale de Léonard Faventin.
- Plus l'erreur populaire au fait de la médecine, de la composition et mélange des médicaments.
- Plus le traité de diverses matières par Louis Guion.
- Plus la grande chirurgie des ulcères par Jean Vigier, médecin.
- Plus autre grande chirurgie de M. Guy de Cholot (*sic* pour Guy de Chauliac).
- Plus quelques dissertations ramassées par Jacques Alassin.
- Plus le médecin charitable.
- Plus les discours des deux fontaines médicinales du bourg d'Encausse... Méthade pour mêler les médicaments, auteur Jean Duboys.
- Plus le vin, le vieux médecin des miracles de la nature...
- Plus Valexinus de Tarenta (*sic* pour Valesc de Tarente), de la cure des maladies.
- Plus la pratique de la médecine de Daniel Senner.
- Plus les œuvres chirurgicales de Jérôme Fabrisse (*sic* pour Fabrice).
- Plus une Bible en latin.
- Plus le livre des diètes universelles, Jean Riolan, anatomiste.
- Plus l'entière médecine de Bartholomeus Perdulcius.
- Plus le compendium de philosophie, médecine de Théophraste.
- Plus le ... des fièvres, Léonard Botaly, médecin (*sic* pour Botallus).
- Plus trois discours philosophiques de Jourdain Quibelet.
- Plus la santé de Salerne.
- Plus les observations de la femme sage nommée Léonarde Beourgeois (*sic* pour Louise Bourgeois).
- Plus Jean Fristage, médecin.
- Plus le traité de la phlébotomie par Pierre Urtaud.
- Plus les commentaires sur les aphorismes d'Hippocrate par Cristoforus.
- Plus erreurs populaires et propos vulgaires touchant la médecine de la santé.

- Plus les observations de la chirurgie de Guillaume Fabritius (sic pour Guillaume Fabrice).
- Plus la grande chirurgie des tumeurs par Jean Vigier.
- Plus les secrets des merveilles de la nature.
- Plus le conseil de Bartholomeus de Montagnane (sic pour Bartholomé Montagnana) avec un traité des bains.
- Plus les œuvres du sieur de la Framboisière, médecin du roi.
- Plus les œuvres d'Ambroise Paré.
- Plus sinécure de l'anatomie par Jean Violent (sic pour Riolan).
- Plus trois livres des infirmités des maladies des femmes, pris du latin de M. Jean Lebeau, docteur en médecine à Paris.
- Plus l'anatomie française par Antoine Geler.
- Plus les œuvres de Guillaume Tudelexia, médecin.
- Plus les œuvres de Jean Vigier sur la chirurgie.
- Plus opusculus de diverses curieuses en médecine par M. François Dechin.
- Plus le traité de la méthode du sieur Durmel (sic pour Duhamel), docteur en médecine, traduit de latin en français par Jean Charon, écuyer seigneur de Sensenac, conseiller du roi et garde des sceaux du siège présidial de cette ville.
- Plus l'épitomé des préceptes de médecine et chirurgie de M. Pierra Pugeay.
- Plus les éléments de chimie de Béguin.
- Plus pharmacopée de Boderon.
- Plus la pratique de médecine de Daniel Severte.
- Plus Paulus Inquiette, médecin.
- Plus pharmacopée de Boderon.
- Plus Pomponius Meslo, de la situation du monde.
- Plus Antonius Muze, de l'herbe botanique.
- Plus la suite des merveilles de l'autre monde.
- Plus l'histoire des rois de France.
- Plus le tableau de l'éloquence sacrée.
- Plus la sainte méditation sur les mystères de la foi.
- Plus l'observation de médecine de Jean Eschemvis (?).
- Plus les Philippiques de Cicéron.
- Plus Augustin Sébastien.
- Plus l'histoire de la guerre de France sous Henri quatre.
- Plus la seconde semaine de Guillaume Saluste.
- Plus le gravade (?) d'Hippocrate.
- Plus le discours en forme d'épître touchant l'opération des arquebusades.
- Plus le livre des noms latins et grecs.
- Plus le livre des arbres fruitiers et herbes.
- Plus les canons universels de diverses maladies.
- Plus le livre des simples médicaments.
- Plus commentaires de Plocende, médecin.
- Plus la vie des saints en deux tomes. »

Deux lettres inédites de FERDINAND VILLEPELET

« Périgueux, le 22 août 1870.

Mon cher cousin,

Vous savez sans doute déjà une nouvelle que je viens vous confirmer : mon mariage avec une Périgourdine, que je désirais depuis deux ans, est enfin décidé. Je vous ai dit un mot de ce projet l'année dernière à Reuilly, lorsque vous y êtes venu à l'époque de la foire d'Issoudun et depuis lors, je ne l'ai pas perdu de vue. On m'avait d'abord répondu non et, lorsqu'on me connut davantage, les choses marchèrent toutes seules. **Perseverare non est diabolicum**. Je fis une visite dans la maison vers les premiers jours de juillet, pour remplir tout simplement un devoir de politesse, croyant mon projet définitivement avorté, et là Madame Moyrand spontanément remit la question sur le tapis et conclut en me priant de ne pas me marier avant un an. Je lui répondis que ma famille me pressait, ce qui était vrai. Alors les entrevues se renouvellent, les événements se précipitent, si bien que le 5 ou le 6 août j'avais une réponse décisive : mon père était venu huit jours avant faire la demande officielle. Voilà les préliminaires. Maintenant je tiens à ce que vous sachiez que j'entrerai dans une famille très honorablement posée à Périgueux. Le père, quoiqu'ayant des idées libérales en politique, n'en est pas moins très conservateur et, avocat, il a laissé au palais une réputation d'intégrité proverbiale.

Il a aujourd'hui 68 ans et ne plaide plus. Il a été maire de Périgueux en 1848 et procureur de la République en 1849. Son fils Paul qui a 27 ans vient d'être nommé conseiller municipal de Périgueux. La mère est une femme très aimable, un peu bel esprit mais très bonne, affectueuse et ayant travaillé dans mon intérêt près du père; je lui en dois une vive reconnaissance; elle est beaucoup plus jeune que son mari; elle a 50 ans.

Une fille aînée est mariée à Excideuil à un propriétaire rentier, Monsieur Raynaud de L'Age. Enfin, ma fiancée, M^{lle} Claire Moyrand, (et vous aurez le portrait de toute la famille), qui a près de 20 ans, est une jeune personne d'une santé vigoureuse, d'apparence très solide, ayant des goûts simples, bien élevés, très réservée, intelligente. Elle a une figure expressive fort agréable. Je crois que nos caractères s'entendront à merveille. On lui donne en dot une pension de 3.000 francs. Mais nous devons vivre dans la communauté où je paierai 2.000 francs par an pour toutes nos dépenses, sauf les vêtements bien entendu. Cette condition me gênera peut-être dans mes allures, mais j'ai dû l'accepter comme condition **sine qua non**, la mère ne voulant pas se séparer de sa fille et indiquant ce moyen pour moi de faire beaucoup d'économies et d'avoir en quelques années un capital égal à la dot de sa fille. On évalue la fortune de la maison à 4 ou 500.000 francs, on m'a dit que ma femme aurait pour sa part 140 à 150.000 francs.

Il avait été question de fixer l'époque du mariage à la fin d'octobre, mais à cause des événements et aussi d'une maladie de M. Moyrand, qui a actuellement une rétention d'urine, notre projet est ajourné. Toutefois je vous prie d'ores et déjà de prendre note que je compte sur vous pour être un de mes témoins.

Paul est sans doute, comme moi sous le coup de la levée en masse; j'espère que les choses seront terminées avant qu'on puisse nous appeler... ».

« Périgueux, le 27 septembre 1870.

Mon cher cousin,

Les tristes événements que nous voyons s'accomplir me font en effet ajourner mes projets; on se croirait dans un rêve quand on songe à tout ce qui s'est passé depuis deux mois ! Il faut espérer que ces sauvages ne dépasseront pas la Loire et que nos provinces du Centre n'auront pas à en souffrir.

Les nouvelles de Paris ne sont pourtant guère rassurantes; vous avez vu que le 1^{er} de zouaves, dans une sortie qu'a fait le général Ducrot, a eu une panique épouvantable et s'est replié en désordre, alors que nous paraissions avoir l'avantage sur tous les points. On dit que le général Trochu va appliquer à ce régiment les lois militaires. La garde mobile au contraire, s'est conduite dans cette affaire admirablement. J'ai peur qu'une fois dans Paris, s'ils y entrent, les Prussiens ne nous imposent des conditions encore plus onéreuses que celles qu'on connaît et que nous serons forcés d'accepter, car le reste de la France ne sera pas en mesure de leur résister.

Je crois que la levée extraordinaire dont Paul et moi faisons partie se transforme en mobilisation de la garde nationale sédentaire.

La République a été accueillie à Périgueux avec assez d'indifférence, mais on a la conviction qu'elle pourra durer si le gouvernement continue à mettre à la tête des affaires des hommes modérés et honorables. Les princes d'Orléans qui ont dans ce pays-ci beaucoup de partisans ne pourraient pas monter sur le trône **actuellement** sans une guerre civile; mais on croit généralement que leur tour arrivera dans un délai plus ou moins rapproché; ils ont pour eux la moitié des ministres actuels.

La ville de Périgueux serait assez calme, n'était un avocat exalté, M^e Mie, auquel le gouvernement n'a rien voulu donner et qui fait à chaque instant des manifestations à la tête de 2 à 300 ouvriers des ateliers de la gare de chemin de fer. Dimanche dernier il a voulu faire arborer le drapeau noir sur la préfecture et tous les monuments publics (le préfet heureusement lui a résisté) et faire sonner le glas funèbre toutes les heures dans toutes les églises.

Il est regrettable qu'on ne lui ait pas donné un os à ronger quelque part, on nous en aurait débarrassé et, ailleurs, dans un pays où il n'aurait pas eu de racines, il aurait été modéré.

Périgueux est rempli d'émigrants, des gens de Paris et de ses environs. Je déjeune et dîne tous les jours à côté de Delaunoy, du Théâtre français, qui est là avec sa femme et son fils. Il est venu plusieurs fois me voir à mon bureau et m'a dit : « La nuit d'octobre », de Musset, un de ses succès. Le Conseil général se réunit aujourd'hui pour voter la somme nécessaire à l'achat d'armes pour le Département.

Le 3^e bataillon de la garde mobile part aujourd'hui pour Tours. Les deux premiers sont partis hier et avant-hier.

La garde nationale n'a pas encore un seul fusil; c'est ce dont on se plaint dans tous ces pays-ci... ».

(Communiqué par M. Paul VILLEPELET).

SOMMAIRE DU TOME XCV

Conseil d'administration et Bureau	5
Comptes rendus des réunions mensuelles :	
Janvier	7
Février	10
Mars	14
Avril	85
Mai	87
Juin	90
Juillet	157
Août	160
Septembre	162
Octobre	229
Novembre	231
Décembre	235
Compte de gestion du Trésorier (Pierre AUBLANT)	17
Extraits du règlement intérieur approuvé à Paris le 21 juin 1950	155

ARTICLES DE FOND

ANDRIEUX (Claude). Cf. ROUSSOT (Alain).	
AUBLANT (Pierre). Un intéressant escalier périgourdin du XVI ^e siècle	93
BECQUART (Noël). Autour de Léon Bloy	76
— Une agitation ouvrière en Dordogne à la fin du XIX ^e siècle	206
— Inventaire des effets d'un chirurgien de Périgueux en 1671	290
BOUCHEREAU (Jean). Le château de Badefols-sur-Dordo- gne et ses dépendances à la fin du XVIII ^e siècle	99

CHAUFFRIASSE (André). Cf. ROUSSOT (Alain).	
COQ (Robert). Anne Montjoye	213
DEGORCE (Jean-Pierre) et ECLANCHER (Jean-Louis). Les industries néolithiques du Fleix	217
DELLUC (Brigitte et Gilles), LANTONNAT (Maurice) et VIDAL (Pierre). Découverte de bas-reliefs au château de Bourdeilles	210
ECLANCHER (Jean-Louis). Cf. DEGORCE (Jean-Pierre).	—
GOLFIER (Michel). Culte de la Raison et fêtes décadaïres en l'an 2, au Bugue	271
GRILLON (L.). La légende de saint Frontaise de Périgueux	287
HIGOUNET-NADAL (Arlette). Où était la maison du vigier de Périgueux ?	126
LANTONNAT (Maurice). Cf. DELLUC (B. et G.)	
LARIVIÈRE (René). La navigation sur la Vézère et la Société des canaux de la Corrèze et de la Vézère	165
PONCEAU (M. et G.). Les portails des églises de Saint-Sulpice-de-Marcueil, Saint-Martial-de-Valette et Saint-Martin-le-Pin	78
— La voûte en bois de la chapelle des Augustins à Périgueux	130
ROUSSOT (Alain), ANDRIEUX (Claude) et CHAUFFRIASSE (André). La grotte Nancy, commune de Sireuil (Dordogne)	21
ROUSSOT (Alain) et ROUSSOT-LARROQUE (J.). Notes de pré-histoire en Périgord, II	139
ROUSSOT-LARROQUE (J.). Cf. ROUSSOT (Alain).	
SADOUILLET-PERRIN (Alberte). Parmi les églises et chapelles du Sarladais : Saint-Martin de Castels, Redon-Espic	111
SARRADET (Max). Les fouilles gallo-romaines à Périgueux au cours des dernières années. Notes sommaires	122
SECONDAT (Marcel). L'assainissement de la Double et les Trappistes	239
SECRET (Jean). Les églises de Castels et de Redon-Espic	119
— Notes sur le château de la Rue à Mauzac	133
— Le château d'Agonac	200
— Notes sur la tour de Vésone au XIX ^e siècle	262

SÈZE (Christian de). Le conventionnel Jean Allafort et ses enfants	65
VALETTE (Jean). Jean de Lingendes, évêque de Sarlat, <i>suite et fin</i>	51
VIDAL (Pierre). Cf. DELLUC (B. et G.).	

VARIA

BECQUART (Noël). Accroissements des Archives de la Dordogne en 1967	20
— Un document inédit sur Saint-Silain de Périgueux	83
BERNICOT (J.) Déclaration et procuration faites par le vicomte de Monbazillac en faveur de Jean Alba	154
SECRET (Jean). Sur des objets mobiliers conservés à Saint-Michel de Cantillac	224
Deux lettres inédites de Ferdinand Villepelet	294

BIBLIOGRAPHIE

<i>Chemins du Périgord noir</i> , par Jean Maubourguet (Pierre AUBLANT)	226
---	-----

ILLUSTRATIONS

Grotte Nancy : plan de situation	23
— plan et coupes transversales	25
— silex taillés et os gravé	29
— tessons de poteries décorées et perle d'os	30
— grand cheval sculpté	32, 33
— relief indéterminable	34
— cheval gravé	35
— bison et bouquetin gravés	36, 38, 39
— cavités ascendantes et descendantes	42, 43
Portail de l'église de Saint-Sulpice-de-Marcuil	79
Portails des églises de Saint-Martial-de-Valette et Saint-Martin-le-Pin	80

Escalier à Périgueux, 9, rue du Plantier	95, 97
Plan de l'église de Castels	119
Plan de l'église de Redon-Espic	121
Voûte de la chapelle des Augustins à Périgueux	131
Château de la Rue à Mauzac : photographie	135
— dessin de L. Drouyn	136
Biface acheuléen des Farcies à Bergerac	140, 141
Lampe en calcaire de Rochebécude à Trémolat	142
Hache polie des Jalots à Trélissac	148
Pointe de flèche de Tursac	150
Vase néolithique de Reignac à Tursac	152
Château d'Agonac : chapelle	201
— coupe longitudinale et plan	203
Donjon de Bourdeilles, bas-relief des oubliettes	211
Industries néolithiques du Fleix	220, 221
Dessin d'une pierre sculptée (gentilhomme de Saint-Michel à Cantillac)	225
Portrait de Dom Augustin, marquis de Ladouze, abbé de Notre-Dame des Dombes	241
Dessins de la tour de Vésone par Marcel de Lestrade : élévation vue de l'est	263
— plan par terre et coupe de l'enceinte	265
— élévation hypothétique de la face est	268

ERRATA

Page 5. Ajouter « M^{me} Ponceau » à la liste des membres du Conseil d'administration.

Page 15, avant-dernier paragraphe. Lire « Léo Drouyn » (au lieu de « Léon... »).

Pages 95 et 97. Ajouter au-dessous des clichés : « photo Lagrange ».

Page 226, 2^e alinéa. Lire « hominum divumque voluptas » (au lieu de « hominum deorumque... »).

Page 227, 2^e ligne. Lire « hameaux ruinés » (au lieu de « minés »).

9^e ligne. Lire « un peu » (au lieu de « un peut »).

Page 228, 2^e paragraphe, dernière phrase. Rétablir après « les pechs » : « ... où sa clarté s'étale, ajuste ... sa flèche horizontale » [vers de Victor Hugo].

PAYEZ VOTRE COTISATION 1969

(NOUVEAUX TARIFS)

Titulaires :

France 15 F

Etranger 16 F

Abonnés 18 F

C.C.P. de la Société : Limoges 281-70

Nous prions instamment les membres de la Société de ne pas omettre de nous aviser, le cas échéant, de leur changement d'adresse, afin d'éviter les retours ou les pertes de bulletins.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Essai de bibliographie périgourdine, par A. de Rouméjoux	4
Sigillographie du Périgord, par Ph. de Basredon, 1 vol. (Le complément est épuisé)	50
Inscriptions antiques du Musée du Périgord, par E. Espérandieu	8
Histoire de la ville de Périgueux jusqu'au traité de Brétigny, par R. Villepelet	20
Additions et corrections à l'Armorial du Périgord, par le Cte de Saint-Saud	10
Magistrats des sénéchaussées, présidiaux et élections, par le Cte de Saint-Saud	10
Vesunna Petrucoriorum. Histoire d'une petite ville à l'époque gallo-romaine, par P. Barrière	25
La Dordogne militaire. Généraux de division. Chronologie de 1814 à 1932, 1 brochure, par J. Durieux (seul le supplément est disponible)	2
Inventaire du Trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux	5
Escaliers de logis périgourdins, par Dannery	15
Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIX ^e siècle, par Fournier de Laurière	8
Les ex-libris et fers de reliure périgourdins, par le Dr Lafon	40
Topographie agricole de la Dordogne, an IX, d'André de Fayolle, publiée par J. Maubourguet	10
Le Livre Vert de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux et J. Maubourguet, 2 volumes	30
Notre-Dame-des-Ventus, par le chanoine Laviolle, 1 brochure	2
La petite ville de Beaumont-du-Périgord pendant la Révolution, par le Professeur L. Testut, 2 volumes	40
La vie communale à Beaumont, par le Professeur L. Testut, 1 volume	12
La Bastide de Beaumont, par le Professeur L. Testut, 2 volumes	40
Histoire de la Poste aux lettres en Périgord, (de l'origine à 1792), par le Dr Ch. Lafon	18
Sarlat et le Périgord méridional (1453-1547), par J. Maubourguet	10
Mélanges offerts à M. Géraud Lavergne (fasc. 3 du t. LXXXVII du Bulletin 1960)	10
Centenaire de la Préhistoire en Périgord (supplément au tome XCI, 1964, du Bulletin)	15
Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, par H. Gouhier	5

On peut se procurer à la Société :

La continuation de la chronique de Tarde, publiée par J. Valette	4,50
Comment vivait l'homme des cavernes à l'âge du Renne, par le Docteur André Cheynier (première édition)	15
Fascicule ancien ou récent du Bulletin de la Société, par exemplaire	5

CES PRIX SONT MAJORES DE 10 % POUR LES PERSONNES ÉTRANGÈRES A LA SOCIÉTÉ.

Les ouvrages sont adressés — franco — sur simple commande, accompagnée de son montant. Les ouvrages retirés directement au siège de la Société bénéficient d'une remise de 10 %.